

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXV

MAI 1929

No 5

CHARLES-ALBERT DE SAINT-VINCENT NARCY

Il était le second fils de Henry-Albert de Saint-Vincent, baron de Narcy, officier dans les troupes du détachement de la marine, et de Marie-Madeleine-Louise Levasseur, et naquit à Québec le 10 avril 1733.

D'après un état de services daté du 16 pluviôse, "l'an troisième de la République une et indivisible", M. de Saint-Vincent Narcy aurait commencé à servir dans les troupes du détachement de la marine le 15 février 1744, c'est-à-dire à onze ans.

De février 1750 au commencement de 1757, il aurait agi comme garde-magasin.

Fait prisonnier par les Anglais, il fut échangé le 17 avril 1757.

Un an plus tard, le 9 avril 1758, il reprenait son service dans les troupes du détachement de la marine avec le grade de lieutenant.

Après la chute de Québec, M. de Saint-Vincent Narcy passa en France où il fut presque aussitôt attaché aux troupes légères.

Le 23 septembre 1776, il acceptait une place d'exempt de maréchaussée.

Promu lieutenant le 1er avril 1778, il fut fait lieutenant de gendarmerie le 19 juin 1791.

M. de Saint-Vincent Narcy fut destitué le 8 juin 1794 ou 20 prairial.

Les pièces suivantes ont rapport à M. de Saint-Vincent Narcy :

*** " D'après la proposition faite au Comité de Salut Public de destituer le citoyen Saint-Vincent, ex-noble, lieutenant de gendarmerie nationale,

Le Comité a mis " approuvé ".

Signé: Carnot, Collot d'Herbois, Barère, Lindet.

pour Copie conforme :

Le chef de la 1^e division,
Lefort.

Paris le 28 prairial l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

*** Paris, le 2 pluviôse an III de la République française, une et indivisible.

La Commission des armées de terre prévient celle des Secours publics qu'elle vient de décider que le citoyen Charles Albert Saint-Vincent-Narcy est susceptible de sa retraite, et que, conséquemment, les ordres sont donnés pour qu'il soit remplacé.

La Commission des Secours publics voudra donc bien mettre, le plus tôt possible, ce citoyen, dont les services et campagnes sont ci-après détaillés, dans le cas de jouir de la pension qui doit lui être attribuée.

Services :

A commencé à servir comme volontaire dans les colonies du 11 avril 1748 au 11 février 1750.

Garde de la Marine du 31 décembre 1750.

Lieutenant d'Infanterie dans les Volontaires d'Alsace le 9 avril 1758.

Réformé le 22 novembre 1759.

Cavalier de Maréchaussée, le 23 septembre 1776.

Nommé lieutenant de Gendarmerie nationale le 2 septembre 1791 au 23 nivôse (12 janvier 1795).

Campagnes :

Supplément pour services dans les Colonies.

Dix ans de réforme.

Tiercement pour la gendarmerie nationale.

Observation : Ce citoyen est autorisé par arrêté du comité de Salut Public en date du 23 nivôse à prendre sa retraite. Agé de 62 ans.

Récapitulation	Total des services		
	ans	mois	jours
du 11 avril 1748 au			
11 février 1750	1	10	
du 11 février 1750			
au 22 novembre 1759	9	9	11
du 23 septembre 1776			
au 12 janvier 1795	18	3	19
Campagnes, ci.	13	2	4
	<hr/>		
Total général	43	1	4

Le commissaire,

L. A. PILLE.

26 nivôse, an III

Au citoyen Saint-Vincent Narcy, cy-devant lieutenant de Gendarmerie nationale à la résidence de Melle.

Citoyen, la Commission t'annonce que, par un arrêté du 23 courant, le Comité de Salut Public t'a déclaré susceptible d'une retraite à fixer conformément à la loi. La Commission va s'occuper d'établir l'état exact de tes services et l'adresser de suite à la Commission des Secours publics qui sera chargée du travail ultérieur.

Salut et Fraternité.

Autre pièce jointe.

Minute de la note aux Secours publics du 2 pluviôse, an

III.

*** Rapport au Comité de Salut Public, présenté le 9 nivôse, an III.

D'après une lettre dans laquelle les Représentants du Peuple Queyne et Topsent dénonçaient la négligence mise dans l'exécution d'un ordre particulier par le citoyen Saint-Vincent Narcy, lieutenant de gendarmerie nationale à la résidence de Melle, département des Deux-Sèvres, et laissaient à juger s'il n'y avait pas lieu de destituer, la Commission écrivit au Comité de surveillance et à l'administration du district de Melle pour avoir des renseignements précis, d'abord sur le fait qui lui était reproché, ensuite sur sa conduite morale et politique.

Le Comité de Surveillance justifia Saint-Vincent du reproche de négligence et manda qu'il avait fait preuve, au contraire, dans la circonstance en question de toute l'activité possible; il annonça en même temps que, depuis 18 mois que cet officier résidait à Melle, il en avait passé 15 dans sa chambre pour cause de maladie et que depuis très longtemps il était démonté!

Quant à ses principes civiques, il le présente comme un *ex-noble que la voix publique taxait d'antipatriote*, et déclara que cette défaveur dont il était l'objet s'opposait au visa de son certificat de civisme.

La réponse de l'administration du district fut que Saint-Vincent, depuis qu'il résidait à Melle, n'avait pas paru deux fois à la tête de ses brigades; que toujours retenu chez lui par ses infirmités, il n'était d'aucune utilité à son poste, que l'état d'isolement dans lequel il servait rendait difficiles des renseignements précis sur sa vie morale et politique; que, cependant, elle avait été à même de se convaincre par ses écrits et ses rapports qu'il regardait les autorités constituées comme un joug pesant pour lui.

D'après ces renseignements, la Commission proposa la destitution de Saint-Vincent et le Comité la prononça par un arrêté du 20 prairial.

Aujourd'hui, Saint-Vincent réclame contre cet arrêté et prétend se justifier des griefs qui l'ont déterminé.

Il répond au reproche d'incivisme:

1.—par une déclaration de 12 gendarmes de sa compagnie portant qu'ils ont toujours reconnu dans Saint-Vincent un officier zélé et patriote;

2.—par un certificat de civisme de la municipalité de Niort en date du 28 brumaire (3^e année), visé au Comité révolutionnaire et à celui d'administration du district:

3.—par un arrêté des Représentants du peuple Dornier et Auger, qui lui accorde un secours de 300 L. en raison de son grand âge, de son ancienneté de service, de son dénuement absolu; cet arrêté est encore motivé sur le certificat par lequel la Municipalité et la Commune de Niort ont attesté le civisme et la bonne conduite de Saint-Vincent.

On observe que ce certificat de civisme de la Municipalité de Niort ne peut s'appliquer qu'au temps où Saint-Vincent

résida dans la dite commune; or, ce temps est postérieur à la destitution.

Il en résulte que Saint-Vincent ne s'est conduit d'une manière irréprochable que depuis sa destitution.

On laisse au Comité à juger si ce changement de conduite, joint à plus de 60 ans d'âge, et 40 ans passés de service, à ce dénuement absolu dans lequel se trouve le réclamant, enfin à l'attestation avantageuse des Représentants, ne sont pas des titres suffisants à une retraite.

*** Extrait du Procès-verbal de la Convention nationale du vingtième jour de pluviôse, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

La Convention nationale, après avoir entendu son Comité des Secours publics, décrète :

Pension des militaires infirmes et blessés.

Saint-Vincent Narcy (Charles Albert) lieutenant dans la Gendarmerie nationale, pension de mille cinquante livres (art. 20 de la loi du 22 août 1790).

Ci.....1050l.

Vu par le Représentant du Peuple inspecteur aux Procès-Verbaux.

VIGNY.

*** Destitué le 8 juin 1794 ou 20 prairial.

Services effectifs	50	3	23	jours
Ce militaire étant entré à 11 ans d'âge au service, il faut déduire 4. Reste	46	3	23	jours
Tiercement de Gendarmerie et campagnes de guerre	13	2	4	
Total des services	59	5	27	

Dans sa 62e année d'âge.

Le citoyen Saint-Vincent Narcy a été destitué par un arrêté de l'ancien Comité de Salut Public, et il a été reconnu par un arrêté du Comité de Salut Public actuel en date du 23 nivôse, an III, susceptible de recevoir sa pension de retraite.

Dans cet état, ce militaire, qui a plus de 50 ans d'âge et de service, et plus de 2 ans d'activité dans le grade de lieutenant, demande que, conformément à la loi du 22 août 1790, il lui soit fixé une pension de retraite de la totalité des appointements de lieutenant qui sont de mille cinquante livres. Ci. . . . 1050^l.

Pour ampliation,

H. L. LARTIGUE.

Du 16 pluviôse, l'an troisième de la République française, une et indivisible.

*** Charles Albert Saint-Vincent Narcy, né le 19 avril 1733.

Au service dans les Colonies jusqu'au 11 février 1750.

A cette époque garde magasin jusqu'en 1757.

A cette époque embarqué, fait prisonnier et échangé le 17 avril 1757.

Lieutenant, le 9 avril 1758.

Fait prisonnier avec tout le régiment le 15 juillet 1759.

Réformé de suite et attaché en la même qualité aux troupes légères jusqu'au 23 septembre 1776.

Époque de sa nomination à la place d'exempt de Maréchaussée jusqu'au 1er avril 1778.

Date de sa nomination au grade de lieutenant.

Lieutenant de Gendarmerie, le 19 juin 1791.

*** Le citoyen Raignal, qui voit depuis plusieurs mois le citoyen Saint-Vincent, officier pensionné de la nation, atteste que ce militaire, affecté d'une maladie chronique qui devient de plus en plus sérieuse, a non seulement besoin de tous les moyens de l'art, mais qu'encore sa pension de retraite est insuffisante pour fournir à ses besoins physiques.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent certificat pour qu'il soit transporté à l'hospice militaire.

Paris, le 1 Vendémiaire an III.

RAYNAL,
officier de Santé.

Signature attestée par les membres du Comité civil de la Section du Mont-Blanc le 1 Vendémiaire an IV.

P.-G. R.

LA COUTELLERIE DE TABLE ET DE TRAITE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

On a dit que les habitants ou colons de la Nouvelle-France ne connaissaient pas les couteaux de table, les couteaux à ressorts, les fourchettes, etc. Évidemment, cette assertion est étayée sur les écrits de deux ou trois auteurs dont le témoignage est précieux sans être définitif. Il est téméraire de généraliser sur des informations aussi personnelles et nous croyons qu'il faudrait y aller avec prudence, car les notes que nous avons extraites d'un petit nombre de pièces seulement des archives de Montréal, nous laissent entrevoir qu'il faudrait attendre avant de se prononcer, avec une quasi certitude, que des fouilles systématiques aient été faites, un peu partout dans les papiers propres à nous renseigner, c'est-à-dire dans les inventaires, les donations, les contrats de mariages et, parfois, dans les procès.

Il peut en être pour les instruments qui font le sujet de cet article, comme il en a été pour le café, le chocolat et le thé (1), et que l'on soit perplexe sur le jugement à énoncer.

Une première cueillette, faite au hasard de la consultation et de la classification de documents judiciaires ou notariaux, nous fournit ce qui suit :

XVII^e siècle

Dans les inventaires que nous avons eu l'occasion de parcourir, nous relevons des couteaux de table, des flatins (couteau de poche, à manche de corne, fabriqué par Denis Flatin, coutelier de Paris) ; des jambettes, (couteaux sans ressort dont la lame se repliait dans le manche) ; des bouche-rons, qui doivent probablement leur nom à leur fabricant ; puis d'autres "à la Dauphine", etc.

Notons dans l'ordre chronologique :

1651, 14 mai — Inventaire des biens de feu Jean Boudart—Mention de sept couteaux. (greffe de J. de S.-Père).

1652, 21 février — Inventaire des biens de feu Denis Archambault—Un coutelas (Gastineau)

(1) *Bulletin des recherches historiques*, 1924, p. 199.

1653, 15 mars — Inventaire des biens de feu Etienne Thibault—Un petit couteau (Gastineau).

1662, 8 février — Inventaire des biens de feu Lambert Closse. Mentions de plusieurs gros couteaux boucheron; de flatins grands et moyens et de jambettes communes. (Basset).

1665. — Dans le règlement pour la "traite des sauvages" signé par M. de Tracy, on lit que 8 couteaux à manches de bois vaudront une peau de castor; 10 jambettes, un castor et 2 tranches un castor.

1673, 12 juillet — Inventaire des biens de défunte Jeanne Mance. Mention, pour la première fois, d'une gaine à couteaux de table contenant six couteaux (Basset).

1673, 12 juillet — Jean Milot, taillandier, accuse Pierre Verrier de lui avoir volé, entre autres choses, des couteaux flatins et à la Dauphine. (Documents judiciaires).

1678, 7 juillet — Inventaire de feu René Fillastreau. Mention de quatre couteaux dont un boucheron. (Documents judiciaires).

1678, 23 mars — Inventaire de feu Jacques Guitaut. Une jambette (Mauge).

1683, 23 février — Régistre des audiences; mention de couteaux bouchérons et flatins.

1685, 21 juillet — Mention de bouchérons et de jambettes. (Documents judiciaires).

1687, 3 juillet — Mention de trois paquets de couteaux (Documents judiciaires).

1695, 29 juillet — Mention de petits couteaux et d'une grosse de jambette, estimée à 3 livres. (Documents judiciaires).

XVIIIe siècle

Avec le nouveau siècle on entrevoit que les couteaux bouchérons sont pour la traite, plus en faveur que jamais. On apercevra aussi qu'il existait des couteaux siamois (probablement à deux alumelles ou lames) des canifs, des couteaux à ressorts et des couteaux de tables.

1708, 20 août — Inventaire de feu Le Moine de Maricourt 100 couteaux bouchérons (Adhémar).

1727, 30 avril — Grands bouchers moyens à 24 livres la douzaine; petits bouchers à 14 livres la douzaine; couteaux Siamois à 14 livres 10 sols la grosse. (Doc. jud.)

1748, Le tarif des droits d'entrée sur les marchandises importées en la Nouvelle-France nous indique quels sont les couteaux de fabrication européenne qu'on envoyait au pays. Couteaux de tables—C. Bucheron (ou bouchers). C. siamois à manche de corne, gros, moyens et petits.—C. à manches de bois, gros, moyens et petits (Edits et Ord. R. I. 597).

1749, août — Kalm dans son estimable journal de voyage écrit: "On donne des couteaux *quelques fois*, mais en général, on les omet. Chaque dame et monsieur ayant soin d'apporter son propre couteau".

Remarquez que Kalm ne dit pas qu'il n'y a pas de couteaux de table, mais qu'on n'en met pas toujours. Nous avons vu qu'ils existaient et nous en trouvons encore, notamment, dans l'item suivant:

1756, 8 janvier — Inventaire de feu P. F. de Sarrobert: un couteau cartouche à manche de corne; un couteau à ressort avec cachet au bout; une petite boîte dans laquelle il y a sept couteaux de table à manche de corne; un canif.

Nous arrêtons cette nomenclature pour faire la description d'un couteau dont nous avons vu un bel exemplaire. Trouvé, il y a quelques années, à l'intérieur d'un coffret de fer, dans les ruines du vieux fort du Sault Sainte-Marie, ce couteau a dû appartenir à quelque coureur des bois ou à quelque sauvage.

Il est à ressort et ouvert, il mesure neuf pouces et demi de longueur. La lame très pointue et effilée, a quatre pouces et demi. Sur un de ses côtés sont gravés ces mots et ce dessin: "Véritable Poudrille" avec à côté, la figure d'un "oeuf dans un cocotier".

Ce doit être le nom et la marque du fabricant. Le manche mesure cinq pouces. Une partie du manche est en bois, orné de petits dessins de style sauvage. Cet instrument était en 1926, en la possession de M. H. E. S. Ashbury, de Westmount, qui le tenait d'un ami, lequel l'avait acheté dans un magasin de bric-à-brac, à Toronto, il ya longtemps et c'est du vendeur que l'on sait la provenance du couteau.

On ne nous reprochera pas de placer un mot sur les ouvriers qui, en la Nouvelle-France, fabriquèrent des instruments tranchants. Pouvaient-ils forger des couteaux destinés aux usages domestiques, ou “des couteaux d’office, de vénérie ou à armer”? Nous le croyons, car parmi les armuriers, taillandiers, serruriers et forgerons dont nous avons les noms et qui sont en nombre, il se trouvait des artisans capables. Nous en parlerons plus tard.

Et sans autre transition, nous passons aux fourchettes:

La fourchette fut inventée longtemps après le couteau et son adoption ne date, prétend-on, que du 17^e siècle: “Alors, on mangeait encore la soupe à même la soupière et l’on prenait la viande avec ses doigts”...

“Saint-Simon nous apprend que c’est un noble seigneur, expert dans les choses de la table, M. de Montausier, qui mit l’usage de la fourchette à la mode. Mais la petite bourgeoisie et le peuple ne devait connaître ce progrès qu’un siècle plus tard”.

D’autre part, un auteur anglais s’insurge contre cette assertion et il cite, sans le nommer, un annaliste de 1589, qui déclare qu’en France, on ne touche jamais les viandes avec les doigts, mais avec des fourchettes.

Quoiqu’il en soit, nous trouvons des fourchettes à Montréal dès la moitié du XVII^e siècle et c’est le brave Lambert Closse qui les possédait.

Procédons à classifier nos relevés:

1662, 8 février — Inventaire de feu Lambert Closse: six fourchettes d’argent fin (Basset).

1693, 27 septembre — Inventaire des écoles de Montréal par le notaire Adhémar. Mention de fourchettes.

1693, 3 juillet — Inventaire des biens de Geneviève Trut, aux Trois-Rivières; 17 fourchettes d’étain (Greffé Trottain, trans. J.-B. M. Barthe).

1700, 4 février — Inventaire Thibierge: dix fourchettes d’acier à trois fourchons estimées à 30 sols.

1710, 27 février — Inventaire de feu D. Greysolon Du Lhut; 2 fourchettes en argent (le Pallieur).

1715, Il est fait mention de fourchettes en 1715, à la page 64 de l’*Histoire du Cap Santé* par l’abbé Gatien.

1751, 6 avril — Inventaire G. Casaubon: 5 fourchettes. (Monmerqué)

1756, 8 janvier — Inventaire de feu de Sarrobert, mention de fourchettes et de cuillers à bouche en argent, poinçon de Paris, et aussi, de 2 fourchettes de fer.

1756, 11 décembre — Mention de fourchettes d'acier dans un document judiciaire.

Une des belles fourchettes d'argent de l'ancien régime nous a été montrée par M. Joseph-Aurélien Larue, descendant de la famille qui possède aujourd'hui le manoir des seigneurs Dupont de Neuville, à Neuville, près Québec. Elle est massive, son manche est courbé, sa palette est large. L'instrument nous paraît dater de 1750.

Au revers de la palette terminale sont gravées les armoiries de l'acolyte du fameux Bigot, Varin de la Marre et de sa femme, demoiselle Liénard de Beaujeu.

Tous connaissent Jean-Victor Varin de la Marre. Nommé membre du Conseil Supérieur de Québec, en 1733, il épousait, à Québec, le 19 octobre de la même année, Charlotte Liénard de Beaujeu. En 1749, M. Varin quitta Québec pour venir occuper le poste plus lucratif de commissaire-ordonnateur et de subdélégué de l'intendant à Montréal.

A tort ou à raison, il fut accusé de malversation et il dut aller se défendre en France en 1757.

Banni en 1763, il obtint en 1780 de rentrer dans son pays et de finir ses jours à Malesherbes.

E.-Z. MASSICOTTE

LES DISPARUS

Charles Angers — Né à la Malbaie le 21 août 1854, du mariage de Elie Angers et de Marie Perron. Il fut d'abord instituteur puis se fit recevoir avocat. Député de Charlevoix à la Chambre des Communes du Canada de 1896 à 1904. Décédé à Québec le 9 mars 1929. Il était le frère de Laure Conan. M. Angers avait publié, en 1912, sous le pseudonyme Jean du Sol, un ouvrage intitulé *Le docteur Hubert Larue et l'idée canadienne française*.

L'ANCETRE JEAN HUARD

Sur la rive sud du fleuve, en face de Québec, se développe l'importante seigneurie de Lauzon de trois lieues de front, chaque côté de la rivière Chaudière, sur six lieues de profondeur. Cette seigneurie a l'avantage d'avoir eu un excellent historien dans la personne de M. J.-Edmond Roy, dont l'ouvrage, en cinq volumes, s'étend des origines de la seigneurie, on pourrait dire de la colonie, jusque vers le milieu du XIX^e siècle. Cette *Histoire de la Seigneurie de Lauzon* est de nature à faciliter singulièrement le travail de quiconque entreprend d'écrire une monographie de l'un des pionniers de la colonisation dans ce coin si intéressant du pays. C'est donc à cet ouvrage que nous référons lorsqu'il nous arrivera de citer M. J.-Edmond Roy.

Dans un acte notarié, au greffe de Duquet, nous avons rencontré pour la première fois le nom Jean Huart (l'ancêtre signait Huart avec un t final au lieu de d) : le 18 novembre 1666, Jean Bourasseau donne quittance à Jean Huart et Sébastien Prouvereau du prix d'une terre à eux vendue dans la seigneurie de Lauzon et que Bourasseau avait acquise peu de jours auparavant.

Jean Huard, fils de Marin et de Julienne Bouillet, était de Courson, évêché de Chartres. Comme Chartres fut la capitale de l'ancien pays de Beauce, il était naturel que M. Edmond Roy crut et exprima l'opinion que Jean Huard venait de la Beauce ; mais l'étendue du diocèse était loin alors de répondre à celle de la province ayant même métropole. La *Grande Encyclopédie* et le bottin de France que nous avons consultés ne nous indiquent que trois communes du nom de Courson : celle du département de Seine-et-Oise, Courson-L'Aunay ou Courson-Monteloup, diocèse de Versailles et de l'ancienne province de l'Île de France, est la plus rapprochée de l'évêché actuel de Chartres lequel correspond, depuis 1791, au département d'Eure-et-Loir. D'ailleurs pour plus de sûreté, nous avons fait écrire en Europe. De la réponse, voici le passage qui nous intéresse : "Le Courson dont vous m'entretenez est Courson-Launay, dans le petit pays ou région dé-

nommée Hurepoix, qui faisait partie de l'Île de France mais se trouvait aux confins de la Beauce”.

En quelle année Jean Huard vint-il s'établir dans la Nouvelle-France? Nous savons déjà qu'il était au pays dès 1666. Nous croyons qu'il arriva à Québec l'année précédente. “Le nombre de personnes venues de France pendant l'année 1665, nous dit l'historien Ferland, était presque aussi considérable que toute la population française déjà résidente au Canada”. Peut-être pourrait-on préciser le jour même de son arrivée au pays. “Le 30 juin 1665, écrit M. Thomas Chapais, dans son *Jean Talon*, arrive le marquis de Tracy et avec lui quatre nouvelles compagnies”. La mère Marie de l'Incarnation mentionne les quatre compagnies qui accompagnent le marquis de Tracy, “sans parler, ajoute-t-elle, de *deux cents hommes de travail*”. Nous sommes donc d'avis que Jean Huard arriva au pays le 30 juin 1665: naturellement ce n'est qu'une simple probabilité.

Selon M. Edmond Roy, le recensement de 1666, en ce qui concerne la côte de Lauzon, est “très incorrect”. “On y constate, en effet, l'omission des noms de Guillaume Couture, Pierre Miville, Louis Bégin, Jean Huart... qui tous avaient déjà fixé leur établissement dans la seigneurie”. Mais le recensement de 1667 est plus complet: l'ancêtre Huard y est dit âgé de 30 ans et avoir 7 arpents en valeur.

Le 30 avril 1670, Jean Huard épousa, à Québec, Anne-Marie Amyot, fille de Mathieu Amyot dit Villeneuve qui, en 1687, devint seigneur de Bonsecours, comté de Lotbinière (1). La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. de Bernières, curé de Québec pendant vingt-six ans, et qui “tout jeune” avait été choisi par Mgr de Laval pour son grand vicaire, en 1662, avant son départ pour la France: il fut plusieurs fois administrateur du diocèse, supérieur du séminaire à diverses reprises, doyen du chapitre et remplaça plusieurs fois l'évêque au Conseil supérieur.

Guillaume Couture, premier colon de la pointe de Lévy, avait succédé à François Bissot dans la charge de juge sénéchal de la seigneurie de Lauzon, dont Jean Huard devint pro-

(1) **La colonisation sous la domination française**, par l'abbé Ivanhoe Caron.

cureur fiscal (1). Les liens d'amitié qui unirent ces deux influents chefs de nombreuses familles se resserrèrent davantage par une triple alliance familiale: trois fils de Guillaume Couture épousèrent trois filles de Jean Huard. Ce dernier eut douze enfants dont une fille seulement mourut en bas âge: les sept autres filles et quatre garçons se marièrent.

Filles de Jean Huard

Marie, l'aînée des enfants, épousa, en 1690, Charles Couture, qui s'établit à Beaumont et forma la souche des Couture dit Lafrenaye.

Jeanne s'unit, en 1695, à Joseph Couture de la Cressonnière. Ce dernier, à l'instar de son père, fut capitaine de milice de la côte de Lauzon. C'est à l'occasion de ce mariage que Guillaume Couture apporta, pour la dernière fois, sa signature aux registres.

Louise, née en 1676, fut enlevée par une mort prématurée.

Françoise épousa, à Lévis, en 1701, Eustache Couture dit Bellerive. "Eustache habita Beaumont toute sa vie".

Marie-Anne s'unit, à Saint-Laurent, I. O., en 1707, à Ignace Noël, fils de François, un des pionniers de l'île d'Orléans.

En 1710, Angélique contracta mariage avec le québécois Pierre Girard. Ce couple s'établit définitivement à Saint-Augustin (Portneuf).

Geneviève épousa, en 1716, Louis Levasseur, fils de Laurent et petit-fils de Jean Levasseur dit Lavigne, premier huissier du Conseil Souverain créé en 1663: c'est dans la maison de ce huissier que se tinrent les premières réunions du Conseil. A propos de Geneviève Huard, Tanguay a commis une étrange erreur: il indique la date de sépulture de son époux: 18 août 1757, dont nous avons vérifié l'exactitude, et il prétend qu'elle convola en secondes noces avec Pierre Dusaut moins d'une trentaine d'années avant la mort de son mari Louis Levasseur (Vol. III, p. 575).

(1) Voir dans *Hist. S. L.*, vol. 1, p. 146, la belle signature de Jean Huart suivie des initiales de sa charge de procureur fiscal.

Il s'agit évidemment d'une autre Geneviève Huard dont l'acte de mariage avec Pierre Dussaut n'a pas été trouvé jusqu'à ce jour : peut-être qu'il n'existe plus.

Marguerite s'unit, vers 1707, à Jean-Baptiste Grenet, fils du parisien François Grenet établi à Québec où il s'était marié la même année que l'ancêtre Huard. Grenet s'est écrit aussi Grenay, puis Guenet. "Jean-François et son frère Jean-Baptiste Grenet, dit M. Édmond Roy, se sont fixés à la pointe dt Lévy et d'eux descendent les nombreuses familles Guenette de cette paroisse". Devenue veuve, Marguerite Huard épousa en secondes noces, novembre 1716, Pierre Nau, fils du soldat Pierre Nau dit Labri.

Fils de Jean Huard

Vers 1703, Jean ou Jean-Baptiste, l'ainé des garçons, maria une québécoise, Angélique Jourdain, fille de Guillaume. Il fut deux fois marguillier de la paroisse St-Joseph-de-Lévis : en 1711 et en 1724. Il avait fait l'acquisition de plusieurs terres : l'une entre autres de quatre-vingts arpents de profondeur avoisinant la nouvelle église de Saint-Nicolas et dont la fabrique de cette paroisse fit l'achat le 24 octobre 1736 (1).

Mathieu Huard dit Désilets s'unit, en 1707, à Jeanne Jourdain, soeur d'Angélique. Une de ses filles, Marie-Joséphite, épousa en 1745 Pierre Drapeau, père du seigneur Joseph Drapeau (2). Guillaume Jourdain, beau-père de Jean et de Mathieu Huard, était maître-maçon à Québec. Il quitta la capitale vers 1702 pour suivre trois de ses filles qui avaient contracté alliance avec des colons établis dans la paroisse St-Joseph-de-Lévis.

Jacques Huard épousa, en 1716, Angélique Boucher, fille de Jean dont le grand-père, Marin Boucher, suivit, en 1634 Robert Giffard au Canada et s'établit à la rivière St-Charles sur les terres qui avaient appartenu aux Récollets. De ce Ma-

(1) *Hist. S. L.*, vol. II, p. 108.

(2) Lire sur cet homme extraordinaire que fut le seigneur Joseph Drapeau les quelques pages que lui a consacrées M. Pierre-Georges Roy dans le volume *L'île d'Orléans* que vient de publier (1928) la Commission des Monuments Historiques de la Province de Québec.

rin Boucher, l'historien Sulte a dit: "Sa descendance formerait aujourd'hui un régiment complet". Jacques Huard fut marguillier en 1742.

Alors qu'il était titulaire du banc d'oeuvre, Geneviève, fille d'Étienne, seigneur de Lauzon, fit don à la fabrique de la chapelle da Notre-Dame de Pitié qu'elle avait fait construire proche l'église de la paroisse de Saint-Joseph (1).

Le 6 novembre 1719, Étienne Huard contracta mariage, à St-Augustin, avec Marie-Thérèse Dolbec, fille de François. Comme ses frères, il s'établit à St-Joseph-de-Lévis.

Endroit précis où s'établirent l'ancêtre Jean Huard et ses fils

Entre la rivière Etchemin à l'est et la rivière Chaudière, près du pont de Québec, se rencontrent les belles paroisse St-Romuald d'Etchemin et Notre-Dame de Charny. Immédiatement à l'est de la rivière Etchemin, est sise St-David-de-l'Auberivière: le territoire de cette nouvelle paroisse faisait partie aux XVIIe et XVIIIe siècle, de St-Joseph-de-Lévis, et c'est sur ce petit coin de terre que s'établirent définitivement Jean Huard et ses quatre fils. L'aveu et dénombrement de la seigneurie de Lauzon fait en 1723, alors que l'ancêtre Huard était décédé, va nous permettre de préciser davantage. La rivière Etchemin nous servira de point de repère. Près de cette rivière, au premier rang sur la rive du fleuve, Jacques Huard possède deux terres. L'une de ces terres longe la rivière, a 3 arpents de front et 40 de profondeur, pour laquelle il paye 57 sols 6 deniers de rente par arpent et doit livrer le 30e poisson de sa pêche. Sur cette terre se trouvent maison, grange et étable. Sa deuxième terre, voisine de la précédente, a 4 arpents de front et 40 de profondeur: elle est à charge de 3 livres 4 sols par arpent, puis de 4 chapons et du 11e poisson à livrer annuellement.

Les terres de cinq colons, dont l'ensemble mesure 21 arpents 6 perches de front, séparent les deux terres de Jacques Huard de celle de sa mère, la veuve Jean Huard, qui a maison grange et étable sur une terre de 5 arpents de front et 40 de profondeur. Charges et redevances: 3 liv. 4 sols à payer

(1) *Hist. S. L.*, vol. II, p. 249.

par argent, plus 3 chapons et le 11e poisson à livrer chaque année.

Jean, fils aîné de la veuve Huard, exploite une terre de 3 arpents de front sur 40 de profondeur, voisine de celle de sa mère. Pour cette terre il est tenu de donner 15 sols de rente par arpent, 1 chapon et de 20e poisson.

Deux autres fils de la veuve Huard, Mathieu dit Désilets et Etienne, ne sont pas mentionnés dans cet aveu et dénombrement de 1723. Vraisemblablement ils cultivent ou font valoir la terre de leur mère.

Grâce à deux procès-verbaux de voirie dressés en 1738 par le grand voyer Lanouiller de Boisclerc, nous connaissons à cette date, les colons établis sur le territoire actuel de St-David. Les quatre fils de la veuve Huard sont mentionnés dans ce document, même son époux décédé depuis trente ans : évidemment au nom Jean Huard père, il faut supprimer le qualificatif père et lire ainsi le passage relatif à St-David : "A la droite de l'Étchemin, sur laquelle un pont devrait être fait par tous les habitants du premier rang, on trouvait, une fois passé le coteau, Jacques Huard, Louis Levasseur, Pierre Dusault, Louis Levasseur, Jacques Huard, la vieille mesure de Mathieu Huard dit Désilets, dont le propriétaire devait faire un fossé au-dessus du chemin et la côte du ruisseau à la scie, Etienne Huard, Jean Huard, Louis Marchand, Jean Levasseur, les héritiers Miville, la veuve Jourdain, Joseph Jourdain"(1). Cinq colons avaient donc chacun deux terres : Jacques Huard, Louis Levasseur, Jean Huard, Louis Marchand et Joseph Jourdain.

L'ancêtre Jean Huard eut la grande joie, avant de mourir, de voir avantageusement établis ses onze enfants survivants et de recevoir annuellement une pension de trois cents livres accordée par le roi aux habitants qui auraient dix enfants vivants. Il fut, en 1699, marguillier de la paroisse St-Joseph. Entouré de l'estime de tous ses concitoyens, le procureur fiscal Huard mourut la même année que Mgr de Laval et fut inhumé le 5 décembre 1708, à l'âge de soixante-sei-

(1) *Hist. S. L.*, vol. II, p. 146.

ze ans, disent les registres (1). Le premier évêque de la Nouvelle-France était décédé le 6 mai précédent, dans la quatre-vingt-sixième année de son âge.

De l'ancêtre à M. le chanoine Victor Huard

1. 1670, (30 avril) Québec. Jean Huard, Anne-Marie Amyot.
2. 1719, (6 novembre) St-Augustin, Portneuf. Etienne Huard, Thérèse Dolbec.
3. 1770 (30 juillet) St-Joseph, Beauce. Augustin Huard, Marie-Joseph Poulin.
4. 1803 (21 novembre) L'Ancienne-Lorette. Joseph Huard, Marie Boivin.
5. 1836 (17 mai) St-Roch, Québec. Laurent Huard, Ursule Thérien.

Des huit enfants issus de ce dernier mariage, l'aîné Joseph Huard, père de M. le notaire Alphonse Huard, de Jacques-Cartier, Québec, et le cadet M. le chanoine Victor-Alphonse Huard, directeur-propriétaire du *Naturaliste Canadien*, ont seuls survécu.

*De l'ancêtre au Rév. Frère Herménégilde, directeur du
Noviciat des Ecoles chrétiennes, Laval-des-Rapides*

1. 1670, Québec. Jean Huard, Anne-Marie Amyot.
2. Vers 1703, St-Joseph-de-Lévis. Jean Huard, Angélique Jourdain.
3. 1735, St-Joseph-de-Lévis. Jean-Baptiste Huard, Louise Marchand.
4. 1767, Ste-Marie, Beauce. Joseph Huard, Marie Gagnon.
5. 1796, St-Joseph, Beauce. Louis Huard, Judith Giguère.

(1) Il serait donc né en 1632; d'après le recensement de 1681, la date de sa naissance remonte à 1641, et selon le recensement de 1667, il aurait vu le jour en 1637. Pour avoir son âge véritable, il importe donc de trouver l'acte de baptême au village natal, en France.

6. 1821, Ste-Marie, Beauce. Louis Huard, Marguerite Bilodeau.

7. 1846, Ste-Marie, Beauce. Louis Huard, Madeleine Nolette.

8. 1874, Lewiston (Maine). Jean Huard, Céline Cayouette.

Quatorze enfants sont nés du mariage de Jean Huard avec Céline Cayouette : trois sont morts en bas âge et un quatrième est décédé âgé de vingt et un an. Des dix autres enfants trois ont fondé un foyer et sept sont entrés en religion : trois Frères des Écoles chrétiennes et quatre Soeurs Grises de Montréal. Voici d'ailleurs les noms des religieux et des religieuses : Fr Herménégilde (Napoléon Huard), directeur, Fr. Adolphe (Félix Huard), professeur à l'Académie Commerciale, Québec, et Fr. Patrice (Emery Huard), décédé à l'infirmerie du district de Montréal en août 1916 : Sr Huard (Eveline Huard, Sr Cayouette (Rose-Aimée Huard), Sr Saint-Thomas d'Aquin (Marie-Louise Huard), décédée à St-Boniface (Manitoba) en mars 1915, Sr Marie-Anna Huard.

A la suite de leur mariage à Lewiston, Jean Huard et son épouse ne résidèrent qu'une couple d'années aux États-Unis et ils vinrent s'établir définitivement au Canada, dans le comté d'Arthabaska où ils demeurèrent successivement dans les deux paroisses voisines de Tingwick et de St-Rémi.

Lucien Serre

QUESTION

On a bien discuté autrefois la façon de vivre de l'ours en hiver. On a nié qu'il passait l'hiver dans le creux d'un arbre sans manger. Voici ce que je lis dans un document daté de 1634 : " L'hiver, les Sauvages trouvent l'ours dans des arbres creux où il se retire, passant plusieurs mois sans manger et cependant il ne laisse pas d'être fort gras." Où est la vérité?

NAT.

UNE DESCRIPTION DE QUÉBEC EN 1662

La ville de Québec est partagée en deux, savoir haute et basse. En la haute, il y a quantité de maisons et plusieurs églises, une desquelles est la cathédrale qui était en ce temps là gouvernée par Mgr l'évêque de Pétrée. Les autres étaient celles des Révérends Pères Jésuites et des Révérendes Mères Ursulines et Hospitalières. A droite, en descendant pour aller en la basse ville, il y a grand nombre de cabanes de Sauvages qui sont enfermées d'une palissade d'arbres tous entiers et qui se touchent les uns les autres où on ne pourrait entrer qu'à coups de haches. Un Jésuite, tous les matins, va dans toutes ces cabanes quérir les Sauvages et les conduit à la messe, et le soir il en fait de même pour les conduire au salut. La basse-ville est située sur le bord du fleuve Saint-Laurent qui est trois fois au moins large devant Québec comme la Seine est devant Rouen. Elle est mieux bâtie que la haute parce que c'est la demeure des marchands et où sont tous les magasins. Elle a en haut, à la droite, faisant face au fleuve, une petite forteresse qui regarde le levant située sur une petite montagne escarpée du côté du fleuve. Le pays en ce temps là proche Québec n'était découvert que jusque au village Saint-François, qui n'est qu'à deux lieues de la ville. La côte de Beaupré était très habitée. Il y a une rivière qui tombe d'une haute montagne en bas que l'on nomme le Sault de Montmorency qui est à deux lieues de Québec d'où on le voit comme si on était tout proche et d'où aussi l'on entend le bruit de la chute (Asseline de Rouval, *Voyage de Canada en la Nouvelle-France*, dans *Rapport sur les Archives du Canada pour 1928*).

QUESTION

“ On a fait arrêter l'hiver dernier, dit un document de 1757, peut-être pour la première fois depuis l'établissement de la colonie, trois garde-magasins de Saint-Jean, Chambly et Sainte-Thérèse, qu'on a convaincu d'avoir fait pour 60,000 francs de friponneries. ” Pouvez-vous me donner les noms de ces trois fripons?

CUR.

REPONSE

Le marquis du Sablé (VI, p. 248) — L'acte de foi et hommage suivant rendu par M. Leneuf de la Poterie, le 5 juillet 1668, n'explique-t-il pas parfaitement ce titre de *marquisat du Sablé* donnée à une simple petite terre de la région trifluvienne :

“ Plus, advoue le dit sieur de la Poterie tenir en la censive de nos dits seigneurs dix arpens de terre qui luy ont esté conceddés par le tiltre cy-devant datté du vingt neuvième mars mil six cent quarante neuf signé par la ditte Compagnie de la Nouvelle France, Lamy, joignant d'un costé les Pères Jésuites, d'autre le sieur Godefroy, et d'autre le chemin qui va à la commune, à la charge de laisser un arpent de terre devant la rivière et les terres cy-dessus et de trois denier de cens pour arpent portant & & desquels dix arpens de terre le dit sieur de la Poterie a déclaré les avoir délaissés pour droits de commune aux habitants de cette ville, estant en herbage et terre en labour, lesquels dits dix arpens susdits le dit sieur de la Poterie les auroit appelez le marquisat de Sablé dont il en auroit cy-devant concedé un demy arpent à Pierre Pinot dit Laperle pour y bastir une maison ainsy qu'il a fait suivant la ditte déclaration que le dit Laperle nous a ditte et doit faire cy-après par devant nous.”

QUESTIONS

Quels sont ces trois Français qui, le 2 juin 1633, furent tués par les Iroquois proche les Trois-Rivières. Je vois bien l'événement mentionné mais on ne nomme pas les victimes.

TR-R.

Quel est ce Français ou Canadien qui, au dire de la *Relation* de 1640-1641, fut tué par les Agneronons plusieurs années avant 1640? Ce Français fut tué contre le droit commun des peuples, car il avait été envoyé avec quelques Sauvages pour traiter de la paix avec eux.

TROIS-R.

LE SEMINAIRE DU SAINT-ESPRIT ET LES
MISSIONS DE LA NOUVELLE-FRANCE
AU XVIII^e SIECLE

Sur l'antique colline Sainte-Geneviève, à peu de distance du Panthéon, au milieu de ce quartier paisible, qui conserve encore ses principales constructions du XVII^e et du XVIII^e siècle, se dresse, en bordure de la rue Lhomond — ancienne rue des Postes — un vieil établissement qui mérite bien d'attirer l'attention des Canadiens, durant leur séjour à Paris. C'est le *Séminaire du Saint-Esprit*, dont la construction s'échelonne au cours d'un demi-siècle, entre 1781 et 1782.

Le fronton de la chapelle est orné d'un remarquable bas-relief, qui mesure près de sept mètres de long sur deux mètres en hauteur. Cette oeuvre d'art exécutée sur pierre de Conflans, en 1770, par le sculpteur Duret (1), et qui groupe vingt-six personnages de grandeur naturelle, représente la prédication des Missionnaires à travers le monde; l'angle droit est occupé par deux Indiens d'Amérique, que l'on reconnaît sans peine à leur coiffure traditionnelle.

Comment ces Indiens furent-ils appelés à figurer sur le portail de la *Chapelle du Saint-Esprit*, à Paris? C'est là ce que nous allons expliquer tout d'abord.

Pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, le Séminaire du Saint-Esprit a fourni à la *Nouvelle-France*, toute une pléiade de bons missionnaires, trop souvent confondus avec les *Prêtres des Missions Etrangères*.

Les uns ont travaillé à Québec, les autres en Acadie ou aux Iles St-Pierre et Miquelon. Ces missionnaires, que l'on peut désigner sous le nom de *Spiritains*, par extension ne sont point membres de la Société du Saint-Esprit, mais tout simplement des élèves du Séminaire fondé par M. Poullart des Places, en 1703, et dirigé par les *Associés du Saint-Esprit*. Ces "Messieurs", très peu nombreux et entièrement absorbés d'ailleurs par la direction de leurs trois séminaires: Paris, Meaux et Verdun, n'allaient pas à l'étranger; mais ils avaient

(1) Duret, François-Joseph, né à Valenciennes en 1732, mort à Paris en 1816. Elève de Gillis et plus tard professeur à l'Académie de Saint-Luc. Il a exécuté le fronton de Saint Philippe-du-Roule et laissé plusieurs autres oeuvres de grande valeur.

à cœur de procurer aux missions lointaines de bons sujets, qui passaient à la *rue du Bac*, avant de s'embarquer.

Le *Séminaire du Saint-Esprit* était alors une sorte "d'École Apostolique", en faveur des étudiants pauvres. Pour y être reçu, il fallait *faire preuve de pauvreté*, c'est-à-dire, justifier l'incapacité absolue de payer pension dans un autre établissement. C'est ainsi que M. Poullart lui-même avait conçu l'*Oeuvre des Pauvres Écoliers*.

Au terme de leurs études cléricales, ces ecclésiastiques, élevés par charité au Saint-Esprit, se dévouaient aux oeuvres les plus difficiles ou les plus nécessiteuses. D'aucuns allaient se mettre à la disposition des évêques de France, soit pour les missions à l'intérieur, soit pour la desserte des paroisses rurales trop souvent à l'abandon, en raison de leurs maigres revenus; d'autres, en grand nombre, se présentaient au Séminaire des Missions Étrangères, avec le désir de s'en aller aux Indes Orientales et Occidentales.

En vertu d'un contrat, passé en 1665, la Société des Missions Étrangères, de Paris, avait accepté de Monseigneur de Laval la direction du Séminaire de Québec, avec charge de fournir au premier évêque de la *Nouvelle-France* les sujets dont il avait si grand besoin pour son immense diocèse, qui englobait toute l'Amérique Septentrionale, depuis le Golfe du Mexique jusqu'à la Baie d'Hudson. Cette charge devint bientôt trop onéreuse pour le Séminaire de la rue du Bac, qui, à la suite des troubles du jansénisme, subit une terrible crise de personnel et se vit dans l'impossibilité de faire face à ses engagements, en raison de la pénurie des sujets.

En cette fâcheuse extrémité "Messieurs les Supérieurs et Directeurs de cette maison" s'adressèrent au dehors, à divers établissements similaires, afin de se procurer les "hommes intelligents, dévoués et prudents" qui leur étaient nécessaires pour remplir les cadres du *Clergé Colonial*. C'est ainsi qu'ils se trouvèrent amenés à s'aboucher avec les successeurs de M. Poullart. Ce mode de recrutement, assez aléatoire, n'allait point, on le conçoit, sans quelques tiraillements, qui finirent par amener une rupture entre Monseigneur de Pontbriand et le supérieur du Séminaire de Québec, M. Jacrau.

C'est alors qu'intervint l'abbé de l'Isle-Dieu (1), qui servait de procureur à l'évêque de Québec et, comme tel avait sa résidence à la rue du Bac. Ayant constaté que ces *Messieurs* à court de sujets, se voyaient dans l'obligation d'emprunter à St-Sulpice, au St-Esprit et ailleurs, il résolut de s'adresser directement à M. Caris, alors procureur du Séminaire du Saint-Esprit, en vue d'obtenir les prêtres dont il avait besoin pour Québec et l'Acadie. Cette décision, bien que longuement méditée, ne fut pas sans exciter quelques susceptibilités et, voulant couper court, le bon abbé s'adressa directement au ministre de la Marine, à partir de 1752, pour négocier le passage de ses jeunes missionnaires en Canada.

Avant cette époque, les séminaristes du Saint-Esprit, qui se destinaient aux missions, devaient faire un stage de quelque mois à la Maison de la rue du Bac, pour ensuite être présentés au ministère par M. le supérieur des Missions Étrangères, en vue d'obtenir, par son entremise, l'indemnité de passage et la gratification accordées par la Cour aux seuls missionnaires qui figuraient sur la feuille officielle. Ainsi, le supérieur des Missions Étrangères mettait à l'oeuvre des sujets qui avaient reçu, au Séminaire du Saint-Esprit, toute leur formation sacerdotale. Ceux qui choisissaient de leur plein gré les missions de la Nouvelle-France, étaient mis par lui à la disposition de Mgr l'évêque de Québec et partaient pour leur destination, sans être nullement aggrégés à la Société des Missions Étrangères (2). Ils étaient tout simplement incorporés au clergé du diocèse de Québec et Monsieur le supérieur remplissait uniquement, en cette occurrence, le rôle d'intermédiaire pour le recrutement.

(1) Choisi pour vicaire général, en 1733, par Mgr Dosquet l'abbé de l'Isle-Dieu — **Pierre de la Rue** — portait le titre officiel d'**Aumonier général des Colonies de la Nouvelle France**, qu'il conserva pendant un demi-siècle. Sans jamais quitter la France, il sut au besoin, administrer sagement le vaste diocèse de Québec, diriger les missions de la Louisiane et de l'Acadie, recruter des prêtres et trouver les ressources nécessaires à leur entretien.

(2) Dans la suite, certains de ces prêtres sollicitèrent leur patente et furent effectivement admis dans la Société des Missions-Etrangères. C'est le cas de MM. Pressard, Le Loutre et Maillard, ainsi que de plusieurs autres. Membres Associés des Missions-Etrangères, ces prêtres ne sont Spiritains que par leur première formation.

A partir de 1752, la situation est toute différente. Les prêtres sortant du Séminaire du Saint-Esprit n'ont plus aucun lien avec la rue du Bac, ni avec le Séminaire de Québec. Ordonnés avant de quitter la France, ou dès leur arrivée au Canada, ces sujets sont agréés par le seul abbé de l'Isle-Dieu, en sa qualité de grand-vicaire. C'est lui uniquement qui les présente à l'Évêque et au Ministre, comme *Prêtres du Séminaire du Saint-Esprit*, sans qu'ils aient à traiter aucunement avec le supérieur de la rue du Bac.

Ces missionnaires sont donc bien des *Spiritains*, c'est-à-dire des *Missionnaires du Séminaire du Saint-Esprit*.

Des recherches assez minutieuses aux archives de l'archevêché et du séminaire de Québec, ainsi qu'aux archives de la S. Cong. de la Propagande et au séminaire du Saint-Esprit, ont permis de relever les noms de *vingt-deux Spiritains* (1), qui peuvent être répartis en trois catégories :

Les Prêtres du diocèse de Québec,
Les Missionnaires en Acadie,
Les Prêtres de Saint-Pierre et Miquelon.

I — *Les Prêtres du diocèse de Québec*

- M. Frison de La Mothe 1732-1737. Directeur au Séminaire
(François) [de Québec]
- M. Allenon de La Ville-Angevin 1741-1753. Vicaire Général
(René-Jean)
- M. Le Bansais 1747-1760 [Directeur du Smre de Québec
[Vice-curé de la Cathédrale
(Siméon) [Professeur au Collège des Jé-
suites]
- M. Pressard 1748-1777 [Supérieur du Smre de Québec
(Colomban-Sébastien) [Vicaire général]
- M. Eudo 1755-1779 [Curé de la Sainte-Famille
(Gilles) [(Ile d'Orléans)]

(1) A ces vingt-deux Missionnaires Spiritains, venus au Canada, entre 1731 et 1782, on peut adjoindre encore MM. Jean-François Moranville, Hérard et Duhamel, Missionnaires de La Guyane, qui se réfugièrent aux Etats-Unis, en 1795; puis deux curés de Miquelon; MM. Lairez et Dabareul, qui vinrent beaucoup plus tard.

M. Brault 1772-1828 Fondateur de la paroisse de
 (Jean-Baptiste) [St-Jacques de l'Achigan.

On peut ajouter MM. Le Guerne, Vizien, Bourget, Le Jamtel, qui s'en vinrent à Québec après avoir missionné chez les Acadiens.

Les dates indiquent la durée du séjour en Canada.

II — *Les Missionnaires en Acadie*

- | | |
|--|---|
| M. Maillard 1735-1762
(Pierre) | [Patriarche des Mic-Macs de
[l'Isle Royale et vicaire général |
| M. Le Loutre 1737-1755
(Louis-Joseph) | [Missionnaire des Mic-Macs
[Acadie) et vicaire général |
| M. Le Guerne 1750-1789
(François) | [Missionnaire à Cocagne (A-
[cadie), vicaire général, pro-
[fesseur au Séminaire de Qué-
[bec, Curé de St-François (Ile
[d'Orléans) |
| M. Perronnel 1752-1755
(Jean-Marc) | [Missionnaire à l'Isle St-Jean,
[curé de St-Louis du Nord-Est
[et de St-Pierre du Nord. |
| M. Le Maire 1752-1755
(François) | [Curé de Pisiguit et de la Ri-
[vière-aux-Canards |
| M. Dandin 1753-1755
(Henry) | Le dernier curé d'Annapolis
[(Port-Royal) |
| M. Vizien 1754-1759
(Philippe-Joseph) | [Aumônier du Fort de Beausé-
[jour, vicaire à la cathédrale
[de Québec, curé de Ste Anne
[de Beupré. |
| M. Biscarat 1755-1758
(Jean) | [Missionnaire à l'Isle St-Jean
[curé de St-Pierre du Nord. |

- M. Coquart 1755-1756 [Missionnaire à l'Isle St-Jean
(Guillaume) [puis à la Rivière St-Jean 1756
- M. Bourg 1772-1797 [Missionnaire en Acadie
(Joseph-Mathurin) [Vicaire général
[Fondateur de la paroisse de
[Carleton, curé de St-Laurent
[près Montréal.
- M. Allain 1792-1815 Missionnaire aux Iles Madeleine
(Jean-Baptiste)
- M. LeJamtel de la Blouterie [Curé d'Arichat, île Madeleine,
1792-1835 [Fondateur de la Mission de
(François) [Sydney, curé de Bécancourt.

(Ces deux derniers sont venus des Iles de St-Pierre et Miquelon).

III — *Les Prêtres de St-Pierre et Miquelon*

- M. Becquet 1767-1775 [1er Préfet Apostolique
(Julien-François) [Curé de St-Pierre
- M. Paradis 1767 [Curé de Miquelon
(Jean-Baptiste) [2e Préfet Apostolique
- M. Bouget 1774-1778 Vicaire à Saint-Pierre
(J. J.)
- M. Longueville 1783-1793 3e Préfet Apostolique
(Jean)
- M. Allain 1783-1792 Curé de Miquelon
(Jean-Baptiste)
- M. LeJamtel de la Blouterie Vicaire à St-Pierre.
(François) 1780-1792

Chassés de St-Pierre, par la Révolution, MM. Allain et LeJamtel, passèrent au Canada, en 1792.

LES VEILLES DE CONTES

Les générations se succèdent et les mentalités s'affinent ou se transforment, cependant le surnaturel, le fantastique fascinent toujours.

Dans les fictions populaires, quantité de gens trouvent encore une séduction et un pittoresque qui contrastent agréablement avec le merveilleux scientifique, mais complexe des temps actuels.

Au Canada, certains de nos contes et de nos légendes viennent de France et d'Orient, d'autres remontent aux aborigènes, d'autres enfin, sont dues à l'imagination fertile de nos pères. Quelle que soit leur origine, ces récits nous ont séduits autant qu'ils avaient captivés nos pères, ils forment partie de notre patrimoine et nous leur devons un souvenir ému.

Même au commencement du siècle actuel, un des amusements favoris, à la campagne, était d'entendre raconter ces fictions dont les thèmes sont extrêmement anciens.

Dès qu'une veillée de contes avait lieu quelque part, les parents, les amis, les voisins accouraient aussitôt. On avait hâte d'écouter ceux qui savaient dire des "histoires" remplies de scènes gaies, ou navrantes, agrémentées de péripéties extraordinaires et d'aventures prodigieuses, mais qui se terminaient toujours par la défaite des méchants et la victoire des bons.

Certains conteurs réputés gagnaient leur vie à conter. On venait les chercher de loin et on les rétribuait généreusement. Souvent ils regagnaient leur domicile chargés de victuailles.

Presque toujours, ces maîtres diseurs étaient des illettrés, mais doués d'une parole facile, et d'une imagination ardente, ils intéressaient leurs auditeurs, ils les charmaient.

Parmi les conteurs que j'ai connu, Charles Belleau m'a laissé une impression durable et c'est peut-être de lui que mon défunt frère et moi avons acquis l'amour du folklore canadien.

Québécois de naissance, le père Belleau avait été successivement calfat, charpentier de navire, marin et bûcheron. Déjà sur l'âge, il échoua à Montréal et vécut chez mon père durant une période de sa vie. Ne sachant ni lire, ni écrire, le vieux marin avait cependant un sens du récit, une verve et un

choix d'expressions fort justes et très colorées. Toujours gai, prompt à la riposte amusante, il n'était jamais à court. Possesseur d'une voix entraînée qu'il assouplissait d'ailleurs d'un petit verre de rhum, il chantait agréablement et autant qu'on voulait l'entendre, car son répertoire était bien fourni.

Ce délicieux raconteur mourut à l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 27 janvier 1914, âgé de 89 ans. Depuis quelques années, il s'était retiré dans cette institution où il se rendait utile, car il fut un artisan plein de ressource, capable de réparer n'importe quoi, n'importe comment.

Vous parlerais-je des conteurs encore vivants qui se firent entendre de 1919 à 1921 dans les soirées de folklore que Marius Barbeau et moi avons inaugurés à Montréal? De Joseph Rousselle par exemple, natif de Saint-Denis de Kamouraska, qui a obtenu un succès considérable tant au Canada qu'aux États-Unis?

Lui aussi est un ancien marin et un ancien bûcheron. Il parle une langue rude, toutefois assez correcte et fourmillante d'archaïsmes agréables. Très modeste, malgré les adulations dont on l'a couvert, il assure que personne ne l'écouterait si son père vivait encore.

Rousselle père, dit-il, racontait avec un tel brio, que sa renommée s'étendait au loin dans Kamouraska et qu'il gagnait assez par son talent, en certaines saisons, pour sustenter sa nombreuse famille.

M. Marius Barbeau, en 1914, 1915 et après, a recueilli, principalement à Lorette, dans la Beauce et à Sainte-Anne de Kamouraska, deux ou trois cents contes qui lui furent récités surtout par Achille Fournier, Narcisse Thiboutot, Prudent Sioui et Paul Patry.

M. Adélard Lambert a effectué une importante cueillette de contes dans la région de Berthier et celui qu'il semble désigner comme le meilleur diseur de sa connaissance fut Alexandre Poudrier, né vers 1842, et mort vers 1906.

* * *

Le conte disparaît et plus vite que la chanson. Celle-ci se fixe mieux dans la mémoire car les paroles sont mesurées, rimées et soutenues par une mélodie. Le premier venu peut chanter, mais il n'en est pas de même pour le conte.

L'auditeur d'un récit n'en peut guère retenir que les noms des personnages, quelques phrases typiques et les "incidents qui forment le noeud" de la fable. Lorsqu'il redira ce qu'il a entendu, il lui faudra créer un texte à sa mesure. En changeant de bouche, le conte se déformera sans miracle. Plus encore, un conteur ne répète jamais un conte de la même façon.

Inconsciemment, il modifie suivant son âge, son état de santé et surtout suivant que l'auditoire lui est sympathique ou indifférent.

Enfin, plusieurs causes font que le conte ne peut se transmettre intégralement et qu'il ne peut fleurir que dans des milieux qui n'existent plus ou presque plus. Bientôt on ne connaîtra que ceux que les folkloristes ont eu le soin de recueillir.

Conservons, à l'égal de nos archives, ces vestiges de notre littérature orale. C'est dans ces modestes récits seulement que nous voyons comment l'âme de nos pères s'engageait "dans la voie scintillante des féeries enchanteresses".

E.-Z. MASSICOTTE

FEUX DE FORET

Les feux de forêt, les dommages qu'ils causent, les soucis qu'on se donne à les prévenir, ont occupé depuis deux siècles nos gouvernants, qui veillent à la conservation de notre patrimoine forestier.

Le 24 mai 1733, le président du Conseil de marine écrivait à Hocquart sur ce sujet : "Sa Majesté a appris avec peine les accidents occasionnés par la fumée qui a couvert le pays de Canada pendant les mois de juin et juillet et une partie du mois d'août. Comme elle n'a été occasionnée que par les feux qui ont couru dans les bois, il convient d'obliger, s'il est possible, ceux qui désertent les terres, à le faire d'une manière à prévenir de pareils accidents" (Doc. Faillon, H-L., p. 578).

O. L.

A NOTRE-DAME DE MONTREAL

Les paroissiens de Notre-Dame de Montréal furent toujours sensibles aux grands événements de l'histoire, et les commémorèrent par des démonstrations religieuses.

En 1716 (Pierre Lestage, marguillier), fut célébrée une "grand'messe d'actions de grâce pour le succès de nos armes contre les sauvages Renards", réduits par Louis de Laporte de Louvigny.

En 1732, dans ses "recettes extraordinaires", Jean-Baptiste Auger, le 19 septembre, a reçu, "pour une grande messe à saint Amable, pour le tremblement de terre, 104 lbs. 2 sols, 6 deniers."

Le 5 novembre 1759, Jean Lechelle, marguillier, paie "15 sols pour un pain et une pinte de vin pour le service de M. de Montcalm."

Le lendemain, 6 novembre, il fait la même dépense "pour le service des morts à l'armée."

Le 27 octobre 1762, Jean Nivard-Saint-Dizier, marguillier, fait la dépense de 20 livres pour le service anniversaire des naufragés de l'*Auguste*.

Le 10 janvier 1799, la fabrique, à l'occasion de la victoire remportée par l'amiral Nelson à Aboukir, le 2 août précédent, offrait à la messe d'actions de grâce, un pain bénit, dont le coût, y compris "l'offrande, les musiciens et le pavillon", s'éleva à 239 livres, 16 sols.

Après le retour des Zouaves, il fut célébré, à Notre-Dame, un service funèbre, le 14 mars 1871, pour le repos de l'âme de ceux qui moururent pour le Pape.

Le 20 juin 1897, fut chanté un "Te Deum" des plus solennels, à l'occasion du soixantenaire du règne de la reine Victoria. (Archives N.-D. de Montréal.) O. L.

QUESTION

Quel est ce M. Desdames qui dans l'hiver de 1642-1643 prit soin du Père Dolbeau sérieusement malade à Miskou. Le compagnon du Père Dolbeau, le Père Richard, fait les plus grands éloges de M. Desdames dans une lettre que j'ai sous les yeux.

Misc.

NOTES SUR MM. LEVERRIER, PERE ET FILS

Brevet de lieutenant en la compagnie du sieur de La Roque dans le régiment de cavalerie de La Valette, accordé au sieur Le Verrier (François Leverrier de Rousson) le 23 mai 1682. Signé: Louis.

Commission de capitaine en pied en Canada pour le sieur Leverrier, 25 mars 1694. Signé: par le Roy, Phelypeaux.

Brevet d'enseigne de vaisseau pour le sieur Leverrier, capitaine d'un détachement de soldats de la marine en Canada. 5 mars 1695. Signé: Louis, contresigné: Phelypeaux.

De par le Roy Sa Majesté ayant associé le sieur Leverrier capitaine en pied dans la Nouvelle-France à l'ordre militaire de St-Louis en considération de ses services et celui auquel il est employé ne luy permettant pas de se rendre à sa suite pour estre receu aux Ordres, Sa Maté a commis et commet le Sr Marquis de Vaudreuil, gouverneur et son Lieutenant général au dit pays, pour le recevoir et admettre en son nom au dit ordre. Voulant qu'il se rende au jour et lieu qui luy seront pas luy prescrits pour prester en ses mains le serment qu'il est tenu de faire en la d. qualité de chevalier du d. ordre de St-Louis et recevoir de luy l'accolade et la croix d'iceluy. Afin qu'après cette réception faite il trouve rang parmy les autres chevaliers du dit ordre et qu'il jouisse des honneurs et des avantages qui y sont attachez. Mande Sa Maté au dit S. marquis de Vaudreuil d'exécuter ce qui est en cela de ses intentions conformément à sa lettre cy jointe pour la réception du dit officier au dit ordre de St-Louis. Fait à Versailles, le 11^e juillet 1713. Louis, Phelypeaux.

Nous, marquis de Vaudreuil, commandeur de l'ordre militaire de St-Louis, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle-France, en vertu du pouvoir cy joint a nous donné par Sa Maté en datte du 3^e juillet 1713, certifions à tous qu'il appartiendra que le Sr Leverrier a presté entre nos mains le serment qu'il estoit obligé de faire pour estre receu chevalier de l'ordre militaire de St-Louis. A Montréal, ce 8^e juin 1714. Vaudreuil.

Brevet de major des troupes de la Nouvelle-France pour le sieur Leverrier, à la place du feu s. du Mesnil-Urry. 2 mai 1714. Signé: Louis. Contresigné: Phelypeaux.

Commission de lieutenant de Roy de la ville de Québec pour le sieur Leverrier à la place du sieur de Louvigny, 15 mai 1725. Signé: Louis, et plus bas Phelypeaux.

Le Conseil de Marine ayant proposé au Roy en présence de Monsieur le Duc d'Orléans, son oncle Régent, de donner au Sr Leverrier (Louis Leverrier) une enseigne en second d'Infanterie en la Nouvelle-France. Sa Maté de l'avis de S. A. R. l'a approuvé. Son intention estant qu'il soit reçu et reconnu en la d. qualité d'enseigne en second de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra. Fait et arrêté au Conseil de marine à Paris le may 1722. Signé: L. A. de Bourbon. Par le Conseil: de La Chapelle (?).

De par le Roy Sa Majesté ayant fait choix du S. Leverrier fils pour servir en qualité d'enseigne d'une des compagnies du détachement de la marine en Canada à la place du s. ch. de L'Espervanche fait lieutenant Mande au gouverneur et son Lieutenant général au dit pays de le recevoir et faire reconnoître en la d. qualité et au commissaire gnal ordonnateur de le faire payer des appointemens qui luy sont ordonnez. Fait à Marly le 5 février 1731. Louis. Phelypeaux. Enregistré au Bureau du controlle de la marine à Québec le 23 aoust 1731.

De par le Roy Sa Maté ayant fait choix du s. Leverrier enseigne en pied de Compagnie d'Infanterie en Canada pour y remplir la lieutenance vacante par l'avancement du s. ch. de Beauharnois fait capitaine de Compagnie, elle mande au gouverneur et son Lieutenant général au dit pays de le recevoir et de le faire reconnaître en la d. qualité de Lieutenant de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra. Versailles. 1er avril 1739. Signé Louis, contres. Phelypeaux.

De par le Roy il est ordonné au s. Leverrier lieutenant dans les troupes entretenues en Canada de passer à la Louisiane pour y servir en la d. qualité et remplir la première compagnie qui y vaquera. Veut et ordonne Sa Maté qu'il soit reconnu en la d. qualité de Lieutenant et qu'il remplisse la première compagnie qui sera vacante au d. pays de Louisiane. Elle mande au gouverneur de la d. Province de Louisiane de tenir la main à l'exécution du présent ordre. Fait à Versailles, le 1er décembre 1742. Signe Louis, contres. Phelypeaux.

Commission de capitaine de compagnie à la Louisiane pour le sieur Leverrier, lieutenant, 1744. Par le Roy, Phélypeaux.

De par le Roy Sa Majesté ayant associé à l'ordre militaire de St. Louis le Sr Leverrier capitaine d'Infanterie à la Louisiane, et le service auquel il est destiné ne lui permettant pas de se rendre à sa suite pour être reçu au dit ordre. Elle a commis le Sr de Vaudreuil ancien Gouverneur de la d. Province de la Louisiane et chevalier du dit ordre pour le recevoir et admettre en son nom, voulant qu'il se rende aux jour et lieu qui lui seront prescrits par le dit Sr de Vaudreuil pour prêter en ses mains le serment qu'il est obligé de faire en la de qualité de chevalier. Fait à Versailles le premier février 1754. Louis Rouillé.

Monsieur, Le Roy ayant nommé chevalier de St-Louis le S. Leverrier capitaine dans les troupes de la Louisiane actuellement en France, Sa Majesté vous a choisi pour le recevoir et lui conférer cet ordre en son nom. Je vous adresse à cet effet la croix et les ordres nécessaires. Vous aurez agréable de m'envoyer le certificat du jour de sa réception avec ceux de catholicité et des services de cet officier. Je suis Monsieur votre très humble et très affectué serviteur Rouillé. A Versailles le 24 février 1754.

Vaudreuil ancien gouverneur de la Louisiane cher de L'ordre militaire de St-Louis capitaine des vaisseaux du Roy certifions qu'en vertu de l'ordre du Roy cy-dessus, nous avons reçu et associé à L'ordre de St-Louis le sieur Leverrier capitaine d'infanterie à la Louisiane, à Paris le 26 février 1754. Vaudreuil.

De par le Roy Sa Majesté ayant destiné le S. Leverrier capitaine d'Infanterie à la Louisiane pour aller servir en la même qualité en Canada. Elle veut qu'il s'y rende et qu'il y prenne le commandement de la Compagnie vacante par la retraite du S. de La Martinière. Mandé Sa Majesté au gouverneur son Lieutenant général de la Nouvelle-France de tenir la main à l'exécution du présent ordre et de faire reconnoître en conséquence le dit S. Leverrier de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra. Versailles, 15 mars 1755. Louis, Machault. Enregistré au Bureau du Contrôle de la marine de la Nouvelle-France à Québec le 16 décembre 1755.

Brevet de major de Québec pour le sieur Leverrier, 1er janvier 1759. (1)

LES DEMANDES EN MARIAGE CHEZ LES SAUVAGES

Voici une nouvelle façon de se rechercher en mariage. On a dit autrefois qu'un sauvage païen faisant l'amour à une fille, l'allait voir la nuit, lui demandait en secret si elle l'avait pour agréable. Si la fille répondait qu'elle ne se voulait pas marier, le jeune homme ne passait pas outre ; si elle répondait qu'il ne fallait pas s'adresser à elle pour cette affaire, il faisait ses poursuites. Or, comme nous avons puissamment crié contre cette façon de faire, les chrétiens l'ont improuvée, si bien qu'ils s'adressaient à nous pour demander une fille. Mais voici comme quelques-uns se comportent à présent. Ils peignent un jeune homme et une jeune fille sur une écorce, se tenant par la main, en la posture qu'ils sont dans l'église quand ils se marient et le serviteur envoie ce tableau à sa maîtresse par quelqu'un de ses amis.

Or, quoique ce portrait ne fait pas d'appel, la fille néanmoins entend bien ce qu'il veut dire. Si elle agréé le jeune homme, elle prend le tableau ; si elle dit qu'elle n'entend rien à cette peinture, c'est-à-dire que le jeune homme se doit pourvoir ailleurs et qu'il a son congé, et n'ayez pas peur qu'il s'aille battre en duel contre celui qu'il verra être le bienvenu. Il a plus de coeur que de se laisser gourmander à la passion qu'il avait pour une fille ; c'est faiblesse de se laisser vaincre par le tyran de l'amour ou par le démon de la haine. Ce serviteur éconduit ira congratuler son camarade, qui sera bienvenu auprès de sa maîtresse (R. P. Barthélemi Vimont, *Relation des Jésuites*, 1642).

(1) Sur les deux Leverrier père et fils on peut consulter **Les officiers tat-Major** de Pierre-Georges Roy, pp. 146 et 153. Nous devons les pièces ci-haut à M. Claude de Bonnault.

HISTORIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE, COMTE DE CHAMPLAIN

L'étude de l'histoire est toujours intéressante et importante; par le récit des faits passés, elle apprend au présent à se faire un avenir de bonheur et de prospérité. Cet avantage de l'étude de l'histoire ne s'applique pas seulement à l'histoire universelle, mais encore à celle de sa paroisse natale, ou de l'endroit où la divine Providence nous appelle à vivre.

L'histoire du Cap-de-la-Magdeleine serait très intéressante à faire, il y a dans les archives de cette fabrique tant de documents à compulsuer, car la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine est une des plus anciennes du diocèse des Trois-Rivières. Peut-être qu'un jour la plume si bien taillée de M. le grand vicaire Désilets nous donnera le plaisir de lire un ouvrage considérable sur l'église mère de la seigneurie du Cap.

La paroisse de Saint-Maurice qui est la fille aînée de Ste-Marie-Magdeleine n'offre pas le même intérêt, car la mère était très âgée quand elle donna le jour à celle-ci. Cependant j'ai voulu occuper mes loisirs à faire l'histoire de la fille, me sentant incapable de parler dignement de la mère.

La paroisse de Saint-Maurice est donc située dans la seigneurie du Cap, donnée autrefois à l'ordre des Jésuites par le fameux abbé de la Magdeleine, un des membres de la compagnie des Cent-Associés. Cette paroisse est à dix milles et demi environ de la ville des Trois-Rivières et renferme un village assez florissant par sa situation dans le voisinage des célèbres forges Radnor. Il est bon de remarquer que Saint-Maurice est au nord-est de la rivière Saint-Maurice, car un grand nombre de personnes sont portées à nous placer dans le comté de Saint-Maurice tandis que nous habitons le comté de Champlain.

Saint-Maurice a été établi en avril 1830. Les premiers colons qui ont commencé le défrichement de notre plaine, furent Alexis Latreille et Joseph Grenier, tous deux voyageurs dans le haut Saint-Maurice; ils accompagnaient M. James Harper, quand cet intrépide missionnaire s'est noyé au Rapide Blanc en 1839. Les premiers arbres abattus le furent sur les terres habitées aujourd'hui par M. Sicard de Caru-fel et Edouard Leduc, dans le rang Saint-Alexis.

L'arpentage du rang Saint-Jean n'eut lieu qu'en 1831, par un M. J. Hamel, arpenteur de Québec. Les premiers colons de cette concession furent François Duchesnay, originaire de Ste-Anne-de-la-Pérade, David Doucet, Joseph Désilets, David Martin, Louis Etienne Levasseur, François Levasseur, Raymond Houle, Jean Houle, Joseph Gagnon, Olivier Dostaler, Emmanuel Blondin, et Elie Lajoie. Aujourd'hui, tous habitent des terres magnifiques et ceux qui ont déjà laissé la terre de l'exil pour la patrie céleste, ont établi leurs enfants comme des seigneurs sur les biens qu'ils ont défrichés et arrosés de leurs sueurs. Les premiers pionniers d'une paroisse peuvent être appelés les apôtres de la colonisation, surtout quand ils ont ouvert une localité pleine d'obstacles pour le défrichement comme l'était l'immense savane de Saint-Maurice.

Le rang de Ste-Marguerite, arpenté en même temps que celui de Saint-Jean, eût pour premiers habitants Antoine Dargis, Pierre Levasseur, Hilarion Legendre, arpenteur, Zéphirin Laneuville, qui vient de mourir, Olivier Modeste Levasseur, Augustin Faucher, Joseph Bourgeois, les frères Pagé et Thibaudeau.

Le sol de Saint-Maurice est généralement bon. La terre argileuse ou terre à grains compose en grande partie la paroisse; elle est sablonneuse pour l'autre part. Elle produit bien le blé; les pois, l'avoine et les patates, et donne aujourd'hui une grande quantité de foin. Comment expliquer que des terres d'une si grande valeur, à proximité de la ville des Trois-Rivières, soient demeurées si longtemps sans être livrées à la culture.

Voici ce que M. de Puibusque nous dit dans ses notes d'un voyage fait en Canada, il y a quelques années :

“ Les Trois-Rivières, qui est la seconde ville en ancienneté du Canada est assurément dans un état voisin de son enfance. Les forges de Saint-Maurice situées derrière son territoire en sont l'unique cause, on a concédé tous les bois des alentours à un seul homme sous prétexte d'alimenter les hauts-fourneaux; il n'y a pas eu un seul acre défriché, pas un seul établissement formé, pas une seule ferme, pas un seul moulin, et la rivière Saint-Maurice dont les déclivités offrent

à l'industrie tant de riches pouvoirs d'eau, a continué à couler comme au temps des sauvages, dans une solitude profonde. Qu'est-il arrivé?

“ C'est qu'après trente ou quarante ans de jouissance de son privilège, que l'exploiteur des forges, M. Bell, est mort ruiné, et qu'en privant les Trois-Rivières d'un accroissement de population il a enlevé au commerce des consommateurs et à l'agriculture des producteurs. ”

“ On vient depuis peu de lever l'obstacle; des concessions de terre ont été accordées et bien que les premiers occupants ne songent en général qu'à couper le bois et à le vendre ils feraient la route. Déjà même la seule exploitation du bois a nécessité l'établissement de plusieurs moulins à scie et les ouvriers employés dans ces nouvelles usines forment de distance en distance des hameaux qui ne tarderont pas à se changer en villages. En résumé la population des Trois-Rivières, au lieu de rester attachée aux bords du St-Laurent remonte le St-Maurice et envahit les terres du Nord: de stationnaire, elle devient active et marche vers le progrès. ”

Les recensements de la population viennent à l'appui des assertions de M. de Puibusque:

En 1831	ville et banlieue	3972	(les Forges comprises)
En 1851	“	“	4936 “ “
En 1861	“	“	6058 “ “

En 1881, catholiques seulement 8473 (Forges non comprises).

En 1830, le bail du gouvernement expirant, permit aux Canadiens l'exploitation de nos terres.

Pour tout dire sur notre établissement, quelques Anglais au commencement de ce siècle avaient pris des lots sur les bords enchantés de notre rivière Saint-Maurice, peut-être avec la permission du Père Cazot, le dernier membre de la Compagnie de Jésus après la conquête, où avec l'autorisation de Mathew Bell, qui se servait d'eux pour le travail aux forges Saint-Maurice.

Toujours est-il qu'une fois le monopole levé, la colonisation prit un accroissement rapide. Les habitants avaient à payer pour la concession d'une terre de trois arpents sur vingt, une piastre et dix centins.

La qualité du sol, la forêt magnifique en bois de commerce; pin, mélèze, frêne, etc, etc, la proximité du marché de la ville des Trois-Rivières, attirèrent trois grands courants d'émigration, venant des paroisses de Maskinongé, de Bécancourt et de St-Grégoire.

En 1854, l'établissement considérable des forges Radnor par MM. Turcotte, Larue et Hall; les moulins à scie de Pierre Brulé et Henri Lord et ceux à farine de James Burns aidèrent puissamment les nouveaux colons, toujours exposés à de grandes misères au commencement de nouveaux défrichements, surtout dans les terrains bas et humides. La plaine si unie offrait beaucoup de difficultés pour le drainage, mais heureusement que les différentes branches de la rivière Champlain venaient à leur secours pour les égouts.

Les premiers colons du rang Saint-Jean se fixèrent près la rivière dite: "Rivière au lard" nommée ainsi suivant les uns parce que toutes les pierres calcaires qui bordent la crique suintent la graisse ou l'huile de pétrole; suivant d'autres parce que Labrecque, Landry et Morin qui les premiers exploitèrent les terres, arrivés à une des pointes de la rivière firent cuire leur dîner dans une marmite et y mirent le lard, puis en attendant le repas, continuèrent l'exploration; au retour l'appétit aiguë trouvant le feu éteint, les charbons éloignés de la marmite, ils l'ouvrent, mais plus de lard, un careajou était passé là, et avait laissé sa carte de visite. Cette explication m'a été donnée par le père Elie Lajoie, un des braves pionniers qui a laissé ici un souvenir impérissable, par son industrie et son jugement remarquable.

M. le vicaire général Thomas Cooke, curé des Trois-Rivières et desservant le Cap, s'occupa beaucoup de la nouvelle paroisse, qui se formait dans l'intérieur de la seigneurie du Cap. Il pressait les jeunes colons de se bâtir une chapelle. Le 15 juin 1840, une requête fut présentée à Mgr Joseph Signay, évêque de Québec, elle était signée par 74 habitants résidents, et 77 non résidents, demandant une place d'église. Les pétitionnaires suggéraient à l'évêque l'endroit où devait être l'église future. Voici la teneur de leur pétition:

"Que les pétitionnaires ont lieu de croire que la terre no 34 nord-ouest de la concession Saint-Jean, actuellement la

propriété du Révérend Barthélémy Fortin, contenant trois arpents de front, sur vingt de profondeur serait une place propice, centrale, et avantageuse.”

Toute l'opposition à l'église actuelle, qui a causé tant de scandale et fait tant de bruit, est venue de cette demande qui avait été signée par les habitants du haut des rangs, comme par ceux du bas des rangs.

M. Thomas Cooke, vicaire général des Trois-Rivières, fut nommé par Mgr de Québec pour vérifier la requête. Par condescendance pour les demandants la place d'une nouvelle chapelle en bois fut fixée sur le no 34. Trois ans après, une bâtisse de 80 pieds sur 40 était élevée et M. Charles-Olivier Caron, aujourd'hui grand-vicaire et chapelain des Dames Ursulines des Trois-Rivières, bénissait le nouveau temple et y célébrait le saint sacrifice de la messe le 20 du mois de juillet 1843. Plusieurs fois MM. Cooke, Lemoine et Caron avaient donné des missions dans la localité. La maison du vénérable octogénaire Raymond Houle servait de chapelle et de résidence aux missionnaires.

Le maître autel, maintenant dans notre sacristie, est une relique des premiers temps de l'établissement des Trois-Rivières, c'est peut-être le plus ancien de notre diocèse. M. Cooke qui aimait beaucoup la paroisse de Saint-Maurice lui fit don de ce tabernacle qui a un si beau cachet d'antiquité. Les seize colonnes corinthiennes et les colonnes torsées du dôme sont d'un très bel effet, les reliquaires sont de forme antique et contiennent des ossements de saint Clément, un des premiers papes, et de saint Modeste.

Ces reliques ont obtenu des grâces extraordinaires à la ville des Trois-Rivières. Le notaire J.-B. Badeaux, dans son *Journal des opérations de l'armée américaine pendant la guerre de 1775 et 1776*, donne à entendre que si la ville ne fut pas bombardée par la flotte américaine cela était dû à l'intervention des saintes reliques.

Voici le récit du *Journal*:

“Le 2 septembre 1775, nous allâmes plusieurs personnes chez M. St-Onge, grand vicaire, pour le prier de nous accorder quelques prières publiques, ce qu'il fit volontiers; il ordonna même que les reliques de saint Clément et de saint Modeste, qui reposaient dans notre église, seraient descendues,

vu qu'on avait plusieurs fois reçu des preuves évidentes du crédit que ces grands saints ont auprès du Seigneur; ainsi elles furent descendues, et on fit une procession où elles furent portées par M. le Grand Vicaire et le Révérend Père Isidore, curé de cette ville; nous partîmes de la paroisse en chantant l'hymne *Sanctorum meritis*. Nous nous rendîmes chez les Pères Récollets, de là nous allâmes chez les Dames Ursulines, où après que les religieuses eurent chanté quelques motets, M. le Grand Vicaire entonna le *Te Deum*, que nous chantâmes en retournant à la paroisse; y étant arrivés, nous reçûmes la bénédiction du Très Saint-Sacrement, et nous fûmes avertis que l'on ferait une neuvaine dont cette procession était l'ouverture."

Les prières à nos deux saints sauvèrent la ville; il est vrai que la flotte américaine mit ses vaisseaux en panne pour bombarder, mais cette manoeuvre n'eut pas de suite, pas un seul coup de canon ne fut tiré.

Ma mère m'a souvent raconté que nos deux saints avaient chassé les chenilles qui dévoraient tout dans la banlieue des Trois-Rivières. Pour détourner ce fléau dévastateur, on fit la procession avec les deux reliquaires; à peine de retour à l'église un orage formidable éclata, les chenilles furent chassées des blés par la pluie, puis jetées dans les fossés et entraînés au fleuve. La récolte fut cette année-là des plus fructueuses. Nous portons toujours les reliques de nos saints pour détruire les sauterelles qui font acte de présence dans le haut des rangs de Saint-Jean et de Sainte-Marguerite et presque toujours nos prières ont été exaucées.

L'abbé Léandre Tourigny

L'église qui a tant d'attraits pour le Canadien français, donna à la colonisation de la paroisse un grand élan. Le mouvement fut assez considérable pour attirer l'attention de Mgr de Québec qui mit un curé dans la paroisse du Cap pour desservir celle de Saint-Maurice. M. Léandre Tourigny, homme de talents et surtout un saint prêtre fut nommé à ces deux cures et donna un grand soin à la formation de la nouvelle paroisse.

Ce fut en 1844 que cette nomination eut lieu et pendant cinq ans M. Tourigny se dévoua au bien des âmes qui lui étaient confiées. Le premier acte de baptême consigné dans les registres est du six septembre 1845, l'enfant porte le nom de Joseph Jalbert dit Carleton, fils d'Antoine Jalbert dit Carleton et de Marie-Anne Levasseur, la famille de cette mère est la plus nombreuse de la paroisse. Le premier mariage est celui de Louis Bacon et d'Adélaïde Brulé le six janvier 1846. Le premier mort est Léon Hébert, fils d'Abraham et de Julie Bergeron, qui sont encore vivants. Les premiers marguilliers furent J.-Bte Crête, Louis Thibodeau et Joseph Guay. Dans sa première visite pastorale Monseigneur Signay fait le compliment aux marguilliers, "qu'ils avaient agi plutôt en qualité de syndics qu'en celle de marguilliers et à la satisfaction de tous les paroissiens."

Ce n'est pas toujours que MM. les marguilliers méritent de semblables louanges. Cette visite avait lieu le 3 juillet 1845. Nous voyons dans les délibérations que le nombre des communicants était de 500 et, par une curieuse coïncidence, le nombre de minots de dime reçus était aussi de 500.

C'est pendant l'administration de M. Tourigny que le titre de la donation de terre fut changé; d'abord donnée à la fabrique M. Fortin crut que la chose pourrait plus tard offrir des inconvénients. Une assemblée des marguilliers et des notables fut convoquée le 17 juillet 1845, et Messire Barthélemy Fortin exposa qu'il y avait eu erreur dans la dite donation, que son intention était de donner la chose pour l'usage, jouissance et avantage du curé desservant la paroisse et à ses successeurs à perpétuité et non à la fabrique, excepté telle partie qui pourrait être nécessaire à l'emplacement de l'église, presbytère, cimetière et dépendances, ainsi que le tout devra être fixé par le Supérieur ecclésiastique. La chose fut réglée à l'amiable. Le 14 octobre 1846, était un jour de fête pour la mission. M. Thomas Cooke bénissait une cloche du poids de 316 livres; elle fut nommée Marie-Antoine et fut présentée par M. T. Cooke et dame Louise Byrn, épouse de Jean-Baptiste Lajoie, écuyer, magistrat de la ville des Trois-Rivières.

M. Tourigny laissa la desserte en 1849, pour cause de maladie; il se reposa pendant cette année à Bécancourt dans

sa famille, mais en 1850, il fut nommé curé à St-Prosper où il demeura pendant 9 ans; en 1859 il fut curé de St-Michel d'Yamaska, puis de St-Grégoire-le-Grand en 1869, succédant à M. John Harper de vénérable mémoire; M. Tourigny est décédé dans cette dernière paroisse, laissant le souvenir d'un saint prêtre, et surtout apprécié après son décès. Il était si difficile de remplacer M. Harper.

L'abbé Joseph Bailey

M. Joseph Bailey fut le successeur de M. Tourigny dans la desserte des deux cures, fixant sa résidence au Cap. En 1850, St-Maurice devenant plus considérable que le Cap, M. Bailey s'y fixa. Pendant son année de résidence au Cap, M. Bailey fit construire l'ancien presbytère, qui sert aujourd'hui de salle publique et de demeure pour le bedeau (5 juin 1850). On voit par une résolution de fabrique que celle-ci s'obligeait à donner 60 louis pour cette construction qui avait une apparence magnifique, mais avait été faite trop à la hâte, aussi cette maison n'était presque pas habitable l'hiver.

M. Bailey était homme d'énergie et d'initiative, justement le prêtre propre à donner un grand élan à la nouvelle paroisse, aussi y mit-il tout son coeur et son talent d'administrateur. Le défrichement de notre grande plaine marcha comme par enchantement. La voûte de la modeste chapelle fut faite. Les dépendances du presbytère furent terminées d'une manière bien convenable.

Non seulement M. Bailey s'occupait de sa paroisse, mais il voyait avec plaisir les MM. Vézina, Buisson et Raté prendre des terres au Mont-Carmel. Souvent il visitait ces nouveaux colons, les soulageait, les encourageait par sa présence. L'hiver dans les temps les plus rudes, monté sur les raquettes, il faisait l'ascension du Mont-Carmel. Aujourd'hui la paroisse du Mont-Carmel est une jeune paroisse florissante, avec 1,000 communiants. Il est vrai que M. Théophile Sicard de Carufel a dirigé cette cure pendant une douzaine d'années avec un zèle et une activité de feu.

M. Bailey comprenait qu'il est impossible de bien former une paroisse sans écoles. Il voulut donner aux enfants ce grand bienfait, le plus grand après celui de la rédemption.

Aussi il eut bien des déboires à ce sujet, surtout pour établir tout de suite la cotisation obligatoire. Les précédents ne manquaient pas, car combien de paroisses se portèrent à des excès regrettables; toujours est-il que St-Maurice fut récalcitrant, mais pas jusqu'au point de brûler les maisons d'écoles. M. Bailey avait compté sur sa popularité pour la bonne issue de cette affaire importante. Jamais curé ne fut plus aimé que M. Bailey de tous ses paroissiens; quoique sévère et très vif de caractère, il obtenait tout ce qu'il demandait.

En 1852, il fit bâtir un pont considérable sur le ruisseau de la chapelle; ce pont allant d'une côte à l'autre, avait un demi-arpent. Le premier à l'oeuvre dans le printemps de cette année, il fit la "drive" ou descente du bois dans la rivière, se mettant à l'eau jusqu'à la ceinture et tirant sur la corde. Ce pont existait encore en 1866; nous l'avons vu bien des fois, et avons admiré sa solidité.

Le 24 juin 1853, Mgr Cooke visitait comme évêque la paroisse de St-Maurice qu'il affectionnait toujours. Les ordonnances font mention d'une palissade devant être faite devant l'église et le presbytère.

Comme M. Bailey ne négligeait rien de ce qui pouvait être avantageux à sa paroisse et que le défrichement de la terre du curé était déjà bien avancée pour le temps, sur la demande du curé et des marguilliers, Mgr ordonna qu'en reconnaissance du don de la terre par Messire B. Fortin, la fabrique fit dire pour le repos de son âme, une messe basse au plus tôt; et ensuite une messe chaque année dans le mois d'avril pendant 25 ans.

En 1854, Mgr Cooke fit une visite à St-Maurice pour bénir les hauts fournaux construits par MM. Turcotte, Hall et Larue, sur la rivière au Lard, dans le rang Ste-Marguerite.

L'industrie du fer a toujours été en honneur dans les environs des Trois-Rivières. Dans l'année 1730, le sieur François Poulin de Francheville, propriétaire de la seigneurie de St-Maurice, représentait au roi que, dans sa seigneurie et dans les environs, il y avait des mines de fer abondantes. Le roi, dit M. Ferland dans son *Histoire du Canada*, consentit à accorder la demande du sieur Francheville, mais ce dernier mourut avant d'avoir commencé les travaux d'exploita-

tion. On sait les démêlés de M. Hocquart, intendant, avec la famille Francheville; puis la légende a brodé bien des contes depuis la vente au diable, jusqu'au petit bonhomme de feu se faisant battre la jambe sous le gros marteau. En 1737, les sieurs Cugnet, Taschereau et Olivier de Vezain eurent ce privilège qui devait durer 20 ans à dater du jour où le feu serait allumé dans le fourneau. Tout le monde sait que le fer des Trois-Rivières a toujours été estimé de qualité supérieure; les fondeurs de roues pour chemins de fer sont obligés de mettre un tiers de notre fonte pour chaque roue; cela se fait non seulement en Canada, mais encore aux Etats-Unis. Les connaisseurs assurent que notre fer vaut celui de la Suède, réputé le meilleur du monde.

Les Américains, ou plutôt les Bostonnais, pendant la guerre de 1775, avaient tellement confiance dans notre fer qu'ils engageaient MM. Pelissier, de la Salle de la Terrière et la Furière, possesseurs des Forges St-Maurice, à cette date, à fournir les bombes et les pioches nécessaires pour le siège de Québec, mais ils payèrent par le carcere duro la façon de leur projectile.

M. Mathew Bell avait tellement épuisé la mine dans la seigneurie de St-Maurice, pendant la longue période de son bail, que l'honorable Joseph-Edouard Turcotte, homme entreprenant, eut l'idée d'établir des forges dans le comté de Champlain, où la matière première était encore abondante, et leur donna le nom de forges Radnor.

C'est ici que, pendant bien des années, on coula toutes les roues du Grand-Tronc. Elles étaient tellement bonnes que l'on exhiba à Londres une roue qui était encore intacte, après avoir fait deux fois le tour du monde, en comptant ses voyages de Portland à Québec, et de Québec à Montréal.

La compagnie Turcotte, Hall et Larue voulut faire compétition à la Suède pour le fer battu. Pour atteindre ce but, on construisit des machines immenses appelées par nos gens: "Rolling Mills". Cette fabrication ne donna pas les résultats attendus, le fer n'était pas assez épuré par les laminaires. La compagnie perdit, dans cette entreprise, la somme de \$85,000. et discrédita le fer Radnor.

Cette industrie donna beaucoup de valeur à nos terres, et fit la fortune de plusieurs habitants, car les dépenses annuelles s'élevaient quelquefois jusqu'à \$100,000.

M. Bailey était content de voir sa paroisse en pleine prospérité et conseillait à ses gens l'économie dans ce temps d'abondance. Pour lui, le cœur toujours large, il ne cessait de donner à temps et à contre-temps. Ne pouvant rien refuser, il eut, dans ce temps-là, le malheur de cautionner pour un marchand de son village et fut obligé de payer une somme assez ronde. Il trouva le moyen, avec le secours de ses paroissiens, de payer ce cautionnement en exploitant les beaux pins qui se trouvaient sur la terre du curé. Tous ses habitants l'aidèrent à faire les billots et à transporter la planche aux Trois-Rivières, et son beau-frère, M. Dominique Dufresne, profitait du bon temps pour vendre ce bois, qui était magnifique. Cet accident avait un peu attristé M. Bailey. Mgr Cooke qui aimait beaucoup ce bon curé, lui offrit la paroisse de St-Pierre-les-Becquets; malgré son affection pour son peuple, il le laissa en 1855. Déjà, il prévoyait les difficultés qui devaient surgir dans la construction d'une église nouvelle; toutes ces raisons firent qu'il accepta St-Pierre, une des belles paroisses du bord du St-Laurent. Comme à St-Maurice, M. Bailey fit un bien immense dans sa nouvelle cure, puis s'éteignit dans le Seigneur le 23 mars 1866, à peine âgé de 47 ans. Le premier curé de St-Maurice a laissé ici une mémoire impérissable. Il était considéré comme un excellent administrateur, homme tout de charité apostolique, et surtout d'un esprit supérieur. On cite plusieurs mots heureux à l'adresse des têtes croches qui se rencontrent assez souvent dans les jeunes paroisses.

Un dimanche, jour d'assemblée, un bavard parlait à tart et à-travers contre le projet proposé à la paroisse. Le parleur se trouvait dans un coin de la sacristie assez loin de M. Bailey, mais près d'un homme d'une force herculéenne; le curé dit à l'homme fort: ayez donc la bonté de fermer la bouche à cet insolent, je vous remettrai cela dans l'occasion." C'en fut assez pour arrêter le discours de notre Gendreau-le-Plaideur qui ne reparut plus dans les assemblées du temps de M. Bailey.

Encore un dimanche d'été, il y avait foule de personnes étrangères dans la petite chapelle de St-Maurice. M. Bailey avait à reprendre ses gens à l'occasion de certains désordres; Il n'y allait pas de main morte; puis les étrangers riaient beaucoup de la réprimande. M. Bailey s'arrête et les regarde: " Je vois ici des personnes qui rient, je voudrais bien être, dimanche prochain dans leur paroisse, pour les voir rire en face des saints autels, de la parole de Dieu, et cela, sous les yeux de leur pasteur. On vient à l'église pour pleurer ses péchés et non pour y rire." Ce fut fini; on ne riait plus.

L'abbé Amable Charest

Dans l'automne de 1855, Messire Amable Charest, ancien missionnaire de Ste-Anne de Penetanguishene, Haut-Canada, succédait à M. Bailey. Il demeura curé deux années qui n'eurent rien de bien remarquable, si ce n'est l'achat d'instruments pour un orchestre; la fabrique fit l'acquisition de clarinettes, de flutes, de tambours, et ce corps de musiciens rendit beaucoup de services à l'église en jouant à toutes les grandes fêtes et pendant les processions. Le bon père Charest était grand amateur de musique et de cérémonies.

Le vieux missionnaire épuisé par les dix-huit années de travaux pénibles dans la vaste mission de Penetanguishene fut presque toujours malade pendant son séjour à St-Maurice. Il eut pour l'aider dans le saint ministère Messire Elie Desaulniers, prêtre appartenant au Nouveau-Brunswick, et M. Isaac Guillemette, mort curé de St-Stanislas, prêtre de beaucoup de piété.

Certains gens à esprit mal fait et turbulent firent au vieillard aux cheveux blancs une guerre atroce. Le bon père se retira en pleurant d'une paroisse qu'il aimait, bénissant ses ennemis et leur pardonnant leurs injustes persécutions.

Son discours d'adieu fut touchant et plein de larmes. " Mes pauvres enfants, vous ignorez ce que c'est que de faire la guerre au Ministre de Dieu, je pardonne à votre ignorance et je demande au bon Dieu d'oublier votre faute et le scandale causé par votre conduite à mon égard, mais vous

avez touché à l'oeil de Dieu en calomniant son prêtre. Je serai guéri du mal que vous avez voulu me faire mais je crains fort que vous ne souffriez longtemps. ”

(La fin dans la prochaine livraison)

CHEDABOUCTOU, D'APRES L'INTENDANT DE
MEULLES (1686)

Chedabouctou est une baie de trois lieues de large à son entrée, et de sept à huit lieues de long, située au bout des terres de l'Acadie, proche l'isle du Cap-Breton, au milieu d'un passage qui fait la communication du fleuve de Saint-Laurent avec la mer : ce passage du côté dudit fleuve de Saint-Laurent, s'appelle Fronsac, et l'autre côté Canseau ; mais vulgairement le passage de Canseau.

Dans le fond de cette baie de Chedabouctou, est un établissement que quelques particuliers ont fait pour la pêche sédentaire, où ils ont bâti une maison qui consiste en plusieurs corps de logis ; ils font toute leur pêche entre les isles de Canseau, à une ou deux lieues au large ; ils font venir de France tous les ans un navire qu'on appelle le *Saint-Louis*, qui y arrive d'ordinaire dans le mois de mai, et s'en retourne au mois de septembre.

Ledit lieu de Chedabouctou est fort beau et bien situé, y ayant de très bonnes terres à trois ou quatre lieues, sur une rivière qui est à côté de l'habitation de Chedabouctou : il y a encore de bonnes terres à plus de huit ou dix lieues, et si cet endroit était habité, les peuples se répandraient dans plusieurs cantons, et principalement dans une rivière qui est assez proche du bout de la rivière de Chedabouctou, et qui a son entrée par le golfe de Saint-Laurent, à deux lieues du cap Saint-Louis ; le Cap-Breton n'étant qu'à trois ou quatre lieues de Chedabouctou, donnerait de grands secours à ceux qui auraient pris des habitations dans ces endroits, parce qu'il y a beaucoup de bonnes terres, et principalement dans le passage de Fronsac, qui est fort proche de Chedabouctou (*Mémoires des Commissaires du Roi*, vol. II, p. 590).

ARTILLERIE QUI SE TROUVE A PRESENT DANS
LES PLACES DE LA NOUVELLE-FRANCE
(30 JUILLET 1742)

—
A Québec

- 7 Canons de fer du calibre de 24^L avec 8 affûts marins et 1500 boulets.
20 Canons de fer du calibre de 18^L 22 affûts & 1372 boulets et boulets ramés 150.
18 Canons de fer du calibre de 12^L — 20 affûts, & 1248 boulets et boulets ramés 150.
26 Canons de fer du calibre de 8^L — 28 affûts & 1554 boulets.
35 Canons de fer du calibre de 6^L — 34 af-)
fûts marins a) 1154
3 Canons de fer du calibre de 3^L — 9 af-) boulets
ffûts — Campagne)
Et 3 affûts, 82 boulets.
2 Canons de fonte du calibre de 4^L) avec 4 affûts de
) campagne et 12
1 Coulevrine de fonte du calibre) avant-trains
de 4^L)
1 Mortier de fonte de 12 pouces 6 lignes de diamètre, un affût & 263 bombes.
1 Autre de fonte de 9 pouces 4 lignes de diamètre, un affût & 310 bombes.

A Montréal

- 2 Canons de fer du calibre de 4^L avec 2 affûts marins.
2 Canons de fer du calibre de 12^L avec 2 affûts.
6 Canons de fer du calibre de 8^L avec 7 affûts.
7 Canons de fer du calibre de 6^L avec 8 affûts.

Aux Trois-Rivières

- 1 Canon de fer du calibre de 4^L.
8 Canons de fer du calibre de 6^L.

Au Fort Frédéric

- 12 Canons de fer du calibre de 4^L avec 15 affûts marins et 690 boulets.

- 1 Canon de fer du calibre de 2^l avec 1 affût.
- 2 Petits mortiers de fonte à grenades avec 2 affûts et 200 grenades.
- 13 Pierriers montés sur chandeliers & 31 boîtes à pierriers & 160 balles de fer de demi libre.

Au Fort de Chambly

- 2 Coulevrines de fonte du calibre de 2^l avec 3 affûts de campagne, 200 boulets de différent calibre.
 - 1 Coulvrine de fer du calibre de 1^l avec 1 affût.
 - 3 Canons de fer du calibre 1^l avec 1 affût.
 - 14 Pierriers montés sur chandeliers et 14 boîtes à pierriers.
- Fait à Québec, 30 juillet 1742 (1).

BREVET D'ENSEIGNE A LA LOUISIANE POUR
LE SIEUR DE NOYAN

Nous commissaires du Conseil, députés par le Roi, etc.

Sur les bons témoignages qui nous ont esté rendus de la valeur et bonne conduite du Sr de Noyan, nous l'avons nommé, commis et étably, nommons, commettons et établissons enseigne reformé à la suite des compagnies d'infanterie entretenues à la Louisiane en vertu du pouvoir accordé par le Roy à la Compe des Indes par les lettres pattentes de Sa Mté du mois d'aoust 1717, pour en lad. qualité faire les fonctions de lad. charge et en jouir aux appointemens qui lui seront ordonnez par les estats de dépense de lad. compagnie, Mandons au Sr Lemoyne de Bienville, commandant général de la province de la Louisiane, de faire recevoir et reconnaistre led. S. de Noyan en lad. qualité d'enseigne Réfé de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra.

Fait à Paris ce 20 may 1722.

(Signé) Fagon de Machault de Fontanieu (2)

(2) Archives de la Province de Québec.

(1) Archives de la Province de Québec.

PAROLES DE M. DE BEAUHARNOIS AUX SAUVAGES DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

Paroles de Mr le Marquis de Beauharnois, gouverneur général de la Nouvelle-France, adressées aux Sauvages du lac des Deux-Montagnes, par M. de Ramesay, pour allumer un feu nouveau qui l'avait été ci-devant par les Hurons de Lorette et replanter l'arbre qui était tombé par l'enlèvement que les dits Hurons avaient fait des colliers, du douze août 1741

Premier collier

Mes enfants, rendez-vous attentifs à ma voix, vieillards, hommes, femmes et enfants, et tout ce que vous êtes ici, écoutez-moi bien. Mes enfants, je ne saurais oublier la parole que vous me donnâtes au commencement de l'établissement de votre village à la Montagne, où vous me dites que vous vous placiez sous mes ailes, et vous m'ajoutâtes que ceux qui me mordraient vous mordraient aussi.

Vous me dites encore qu'à l'instant vous seriez ma main droite qui frapperait mes ennemis. J'ai toujours devant les yeux le collier que vous m'avez donné dans ce temps pour m'assurer de votre parole et de votre fidélité.

Mes enfants, vous l'avez toujours soutenu cette parole, et vous m'avez donné des preuves et à mes prédécesseurs combien vous m'étiez attachés ; je veux à mon tour vous donner des marques sensibles de mon amitié et vous unir à moi par un lien que rien ne pourra jamais rompre.

Tous vos vieillards, guerriers, femmes et enfans, m'ont prié de me rendre le maître absolu de votre village, outre la qualité d'Onontio, en allumant le feu de vos conseils ; j'ai accepté ce choix avec grand plaisir, comment pourrai-je refuser à des enfans que j'aime tendrement une grâce qui me cause tant de joie ?

Voici le collier avec lequel j'allume le grand feu de vos conseils, autour duquel vous pourrez paisiblement vous assembler pour traiter de mes affaires et des vôtres avec les différentes nations de ce pays ; ce sera donc là

où sera véritablement mon feu, puisque c'est le premier que j'ai allumé dans cette colonie.

Ce collier vous dira, mes enfans, chaque fois que vous le verrez, que je suis votre père et votre grand chef, par conséquent à la tête de toutes vos affaires, et il me dira à moi-même que vous êtes mes véritables enfans, que je ne puis et ne veux jamais abandonner.

Cette parole vous dira encore que vous devez vous attacher au grand maître de la vie, écouter avec soumission et respect vos pères les missionnaires, et leur obéir en tout ce qu'ils vous recommanderont pour le bien de votre salut.

Elle vous dira de plus que vous ne devez jamais gâter mon village par des ivrogneries ou autres désordres, afin que je puisse toujours trouver mes enfans paisibles lorsque je les visiterai.

Je vous exhorte à vous aimer les uns et les autres comme de véritables frères, et à vivre dans une parfaite intelligence avec vos frères, mes enfans des autres villages.

Et, enfin, que vous receviez avec charité vos frères qui ne sont pas de la prière et qui voudront demeurer avec vous ; n'oubliez rien pour les attacher à Dieu et à mon village.

En jetant le collier

Voilà donc, mes enfans, le collier avec lequel j'allume le feu de vos conseils ; considérez-le bien attentivement pour n'en jamais perdre la mémoire.

Par un collier pour planter l'arbre du village

Mes enfans, écoutez-moi bien ; par ce collier je fais sortir de la terre que vous habitez un grand arbre qui représente ma personne, c'est sous son ombre que toutes les nations, mes enfans, peuvent venir se reposer tranquillement.

J'étends particulièrement ses branches sur les familles de l'Ours, de la Tortue, du Loup et de toutes les autres qui pourraient s'établir dans le village.

Je fais sortir en même temps de ce même arbre trois rejetons qui vont en former trois autres, moins grands à la vérité ; mais qui ont la même autorité, chacun dans sa famille, lesquels je vais élever pour soutenir et appuyer celui qui représente ma personne.

Mes enfans, c'est Nissintanné que j'établis grand chef de mon village ; il a mérité ma confiance et la vôtre, ce qui m'oblige à l'élever à cette dignité.

Il est dès ce moment de toutes les familles ; il a droit par l'autorité que je lui donne d'exhorter toutes les bandes en particulier, en public et en secret ; vous devez par conséquent l'écouter comme tenant ma place et portant ma parole.

Voici les paroles que je vais lui porter pour vous instruire de ses obligations et des vôtres :

Mon fils, tu te nommeras désormais Garontouanen (1), tu tiendras ma place dans mon village ; tu m'informerai de tout ce qui se passera et tu prendras partout mes intérêts ; tu feras toutes les affaires dont je te chargerai, et m'avertiras fidèlement de tout ce qui se passera parmi les nations et qui viendra à ta connaissance.

Je te recommande sur toutes choses d'avoir pour tes pères les missionnaires tout le respect et la soumission possible et tu n'entreprendras rien sans les consulter.

Courage, mon fils Sarontouens ; ne déshonore jamais la qualité de grand chef que je te donne dans mon village ; ne mésuse jamais de ma confiance ; plus je t'éleve, plus tu dois être humble et soumis.

En donnant le collier

Voilà ton collier ; il faut prudemment t'en servir pour l'honneur de mon village et le bien de la colonie.

Reçois enfin cette marque de distinction que je te donne comme un gage de mon amitié et la récompense de tes bons services que je n'oublierai jamais.

(1) Qui veut dire le grand arbre.

*Paroles aux trois chefs des familles de l'Ours, de la Tortue
et du Loup*

Ecoutez, mes enfans ; toi, Sasemousnen, je t'établis chef de la famille de l'Ours, Onontiennes, chef de la famille du Loup ; et Sonnonrio, chef de la famille de la Tortue, et par ces colliers je vous donne autorité sur tous ceux de vos bandes ; j'éleve vos arbres et vous aurez le même pouvoir qu'ont tous les chefs de chaque famille dans les villages de mes enfans.

Ces colliers vous lient avec Garontouanen, dont vous ne vous séparerez jamais ; vous lui serez toujours unis pour l'aider, le soutenir et travailler avec lui aux bonnes affaires.

Paroles aux quatre hommes d'affaires des chefs du village

Mes enfans, j'ai pensé suivant vos manières et vos usages que je devais donner un homme d'affaires au chef que je viens d'établir. Vous en connaissez la nécessité. C'est pourquoi j'ai jeté les yeux sur les orateurs les plus connus dans mon village, et je donne à Garontouanen, Thégaréhonté ; au chef de la bande l'Ours, Yogouaronté ; à celui de la bande du Loup, Fahousouanne et à celui de la bande de la Tortue, GaiensRotou. Par trois branches de porcelaine et ce présent que je leur donne à chacun en particulier, je les affermis dans leur charge et les exhorte de suivre en tout les intentions de leur chef dont ils doivent porter la parole.

Par un collier aux femmes du village

Mes enfans, je sais combien vous vous appliquez à maintenir le bon ordre dans mon village par vos exhortations ; j'ai tout lieu d'espérer que vous travaillerez de nouveau avec le même zèle pour le bien de la religion et du service du Roi. Par ce collier, je vous invite à suivre mes intentions et les instructions de vos missionnaires.

Par un collier aux guerriers

Mes enfans, vous tous qui êtes dans le village du Lac des Deux Montagnes, pour défendre mes intérêts

dans les différentes guerres que j'aurai à soutenir dans ce pays, je vous lie et vous attache par ce collier à Garontouanen, et vous exhorte à ne rien faire et à ne rien entreprendre pour quelque guerre que ce soit sans sa participation. Je ne veux encore pour cette fois rien régler de ce qui vous regarde. Il faut arranger les chefs de guerre de chaque bande. Me promettant de le faire à la première occasion, je compte sur votre soumission et à votre fidélité, comme vous pouvez espérer de ma bonté et de ma bienveillance.

Par un collier aux Algonquins et Nepissingues

Mes enfans, je ne scaurais oublier ce que vous me répétez souvent lorsque vous avez occasion de me voir qu'au moment que j'ai paru en ce pays, vous me prîtes la main et je pris la vôtre ; nous nous les serrâmes étroitement ; je n'ai jamais retiré la mienne, et vous n'avez jamais retiré la vôtre ; vous ajoutez que votre feu est le men et que vous n'en avez point d'autre que celui du Roi, votre père.

Par ce collier, je renouvelle cette alliance que je veux faire durer autant que cette terre subsistera ; et en même temps je vous attache et vous lie d'une manière inséparable aux Iroquois, vos frères du Lac-des-deux-Montagnes, dont je viens d'allumer le feu. Je ne vous exhorterai pas à répondre à mes intentions : je connais votre fidélité et votre soumission.

A Nakouganc, Algonkin

Mon fils, je me suis ressouvenu de tes services et pour les récompenser, voilà une médaille que je te mets au cou. Lorsque les nations te verront cette marque de distinction, elles connaîtront l'estime que j'ai pour toi et combien je sais récompenser les bons serviteurs du Roi. Je n'ai pas besoin de t'engager de continuer à bien faire, parce que je suis sur ton coeur ; et pour te le prouver plus sensiblement voilà un habillement que je te donne, de crainte que tu n'aies froid cet hiver (1).

(1) Archives de la province de Québec.

CE QU'EST L'HISTOIRE

Parmi les objets si divers sur lesquels s'exerce l'activité de l'esprit humain, l'histoire est peut-être un de ceux qui offrent le plus d'attrait. Cela tient sans doute au caractère particulier qui la distingue.

Tandis que les autres sciences concentrent leurs travaux sur des matières indépendantes de la volonté humaine ou se chargent de lui exposer ses devoirs, l'histoire, elle, s'applique à retracer ce que l'homme a pensé, voulu et fait. Sa sphère est aussi vaste que notre action, aussi changeante que les mouvements de notre liberté, aussi haute et aussi profonde que l'influence même du génie. L'homme n'est pas seulement l'architecte des monuments, écrits ou sculptés, destinés à commémorer le passé des peuples. Lui-même, par la multiplicité de ses actes, en fournit et en fabrique, pour ainsi dire, les matériaux ; et ces pierres éparses, semées sur la route d'une génération disparue, sont bientôt recueillies, avec un soin jaloux, par la génération qui se lève. La main de l'historien les relie, les façonne, les ajuste, pour en former l'édifice durable de la science historique.

Ce caractère même, en étendant le rôle de l'histoire au delà d'une agréable spéculation, contribue à lui donner un but éminemment pratique, et à en faire l'une des branches les plus utiles des connaissances humaines. A qui, en effet, l'histoire ne profite-t-elle pas ? Tous ont besoin des fortes leçons du passé. La funeste expérience des uns, les nobles et généreux exemples laissés par les autres, sont autant de voix éloquentes bien propres à nous apprendre, avec le secret d'une bonne vie, ce qui assure la félicité spirituelle et même la prospérité temporelle.

Ce rôle élevé, l'histoire le remplit d'autant mieux qu'elle ne se contente pas d'être un simple recueil de noms et de dates, mais qu'elle aspire à la dignité d'une discipline où, moyennant l'usage combiné de l'analyse et de la synthèse, la constatation des événements s'éclaire par l'étude de ce qui les a produits.

C'est ce qui en fait toute la noblesse et toute la valeur ; et c'est à ce titre surtout qu'elle s'impose à la con-

sidération des esprits cultivés, notamment de ceux que la Providence prépose au gouvernement des sociétés. Pleine d'intérêt pour l'intelligence du savant, elle abonde en clartés révélatrices pour le profit des hommes d'État. Le passé est un phare qui illumine l'avenir ; mais il faut savoir utiliser ce phare et en projeter les rayons sur la nuit incertaine des temps futurs. Voilà la tâche dont s'acquitte l'histoire lorsqu'elle prend une forme vraiment scientifique, lorsqu'elle s'applique à pénétrer, en même temps que la vie des hommes, la marche des peuples, la loi profonde de leurs progrès, les raisons les plus secrètes de leur décadence ou de leur grandeur (Mgr L.-A. Paquet, *La philosophie de l'histoire et Bossuet*, dans les *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 3e série, vol. XXII (1928), p. 23).

LES DISPARUS

L'abbé Aristide Magnan — Né à Sainte-Ursule de Maskinongé le 28 septembre 1863, du mariage de Jean-Baptiste Magnan et de Adéline Béland. Ordonné prêtre le 13 juin 1886, il fut successivement vicaire aux Eboulements, à la Baie Saint-Paul, à Chicoutimi. Après trois ans d'études à Rome, où il décrocha le titre de docteur en théologie il fut professeur au collège de Lévis, de 1893 à 1895, puis curé de Saint-Gilles, de 1895 à 1898. Il fit ensuite du ministère aux Etats-Unis pendant quatorze ans. A son retour au pays, en 1912, il fut missionnaire diocésain, vicaire à Notre-Dame de Lévis puis curé à Saint-Désiré du Lac-Noir où il décéda le 22 février 1929. M. l'abbé Magnan était l'auteur de *A la recherche de la vérité*, publié à Québec en 1902; *Socialisme et Christianisme*, traduction d'un ouvrage de Mgr Stang, évêque de Fall-River, publié à New-Bedford, Mass., en 1906; *Catéchisme de la Très Sainte Messe*, publié à Boston en 1900; *Histoire de la race française aux Etats-Unis*, publiée à Paris en 1912 (seconde édition en 1913); *Rimes et Raisons*, poèmes populaires, publiés à Québec en 1923; *Histoire de la paroisse de Notre-Dame de Lourdes de Fall-River, Mass.*, publié en 1926. Il laissa aussi un roman historique inédit.

LES SPIRITAINS DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE AU XVIII^e SIÈCLE

Après avoir mis en relief les Spiritains de la Nouvelle-France, il reste à esquisser le rôle qu'ils ont rempli, durant un demi-siècle, à Québec, en Acadie, à Saint-Pierre et Miquelon.

En première ligne se présentent quelques sujets distingués, par leur talent aussi bien que par leurs vertus, de qui l'oeuvre ne fut point sans profit pour la colonie et pour la religion de Québec en particulier : MM. Frison de La Mothe, Alléon de La Ville Angevin, Le Bausais, Pressard, Vizien et Eudo.

Le drame acadien domine toute cette période de l'histoire religieuse et politique du Canada ; et là, nous rencontrons deux protagonistes : MM. Maillard et Le Loutre, à la suite desquels se rangent leurs confrères du Saint-Esprit : MM. Le Guerne, Perronnel, Le Maire, Daudin, Biscarat et Coquart. Une place d'honneur revient aux deux premiers prêtres de race acadienne : MM. Bourg et Brault, formés également par le Séminaire du Saint-Esprit, sous le haut patronage de l'abbé de l'Isle-Dieu.

Enfin, une courte notice sera consacrée aux premiers Spiritains des Iles Saint-Pierre et Miquelon : MM. Becquet, Paradis, Bouget, Longueville, Allain et LeJamtel.

Le lecteur attentif et patient aura de la sorte une idée assez complète de l'oeuvre accomplie, pendant la seconde partie du XVIII^e siècle, dans l'Amérique du Nord, par les Missionnaires Spiritains.

On nous a demandé pourquoi la Congrégation du Saint-Esprit revendiquait, au titre de Spiritains, ces prêtres sortis de son Séminaire de la *Rue des Postes*. La raison en est fort simple. Après avoir puisé l'esprit d'apostolat à l'école fondée par M. Poullart des Places, ces ecclésiastiques sont devenus les précurseurs des Missionnaires du Saint-Esprit. Ce furent, en effet, les travaux des premiers Spiritains, en Acadie, qui attirèrent, après 1763, l'attention de la Cour sur la petite Société du Saint-Esprit — jusqu'alors simplement éducatrice — et qui la firent agréer par le Roi, pour la desserte des colo-

nies françaises; résultat inespéré, que lui avait acquis le zèle dévoué de ses fils et qui assurait son avenir. La *Congrégation du Saint-Esprit*, qui étend son influence maintenant dans les principales régions du globe, n'a pris son expansion mondiale que durant la deuxième moitié du XIXe siècle; mais les *Prêtres du Séminaire du Saint-Esprit*, qui ont paru, en Amérique, cent ans plus tôt, sont, pour ainsi dire, ses *pionniers*, et c'est grâce à leur initiative, couronnée de succès, que l'ancien *Séminaire des Pauvres Escholiers* est devenu une *pépinière d'apôtres*, qui se répandent aujourd'hui à travers les nations, toujours fidèles à l'esprit de leurs devanciers: *evangelizare pauperibus!*

Les Spiritains dans la région de Québec

*M. Frison de la Mothe (François) Directeur du Séminaire
1732-1737*

M. François Frison de la Mothe paraît être le premier Spiritain venu dans l'Amérique du Nord. Originaire du diocèse de Langres, il était seulement diacre quand il quitta la France, en compagnie de M. Petit, à la fin de mai 1732.

Installé au Petit Séminaire de Québec, pour y remplir les fonctions délicates de Préfet de Discipline, il s'en acquitta avec quelque raideur, et fut chargé en outre du cours de Philosophie. Ordonné prêtre le 18 octobre 1734, dans la chapelle des Ursulines, et nommé Directeur du Séminaire l'année suivante, M. de la Mothe dut quitter, à l'automne de 1737, pour rejoindre ses anciens maîtres du Saint-Esprit, au Séminaire de Verdun, "bien qu'il conservât toujours pour le Canada de l'estime et de l'affection".

*M. Allénon de la Ville-Angevain (René-Jean) Vicaire général
1741-1753*

Au soir de l'Ascension, 11 mai 1741, les habitants de Plérin, près Saint-Brieuc, virent leurs deux prêtres s'éloigner de l'église, à l'issue des vêpres, sans soupçonner le moins du monde qu'ils ne devaient plus les revoir. Le vicaire, M. Jo-

séph Briand futur évêque de la Nouvelle-France — était alors dans sa vingt-sixième année. Le digne recteur en comptait cinquante-cinq.

Ancien compagnon de M. Lenduger, aux Missions de Bretagne, et curé de Plérin depuis vingt-sept ans, M. de la Ville-Angevin s'en allait, avec son jeune compagnon, rejoindre Monseigneur de Pontbriand, tout récemment promu au siège de Québec. Tous deux s'embarquèrent à La Rochelle et parvinrent à destination le 17 août.

Né en 1686, M. de La Ville-Angevin avait été ordonné prêtre à Paris en 1711 après quatre années de théologie au Collège Louis-le-Grand. Il fut par conséquent un des premiers élèves du Séminaire du St-Esprit, et il donna à ses confrères des répétitions de Philosophie et de Théologie. Nommé curé de Plérin en 1714, il prit sous sa protection l'institut naissant des *Filles du Saint-Esprit*.

Chanoine et vicaire général, dès son arrivée au Canada, puis official et finalement théologal du Chapitre, il fut, au cours de dix années, l'auxiliaire et le confident de son Evêque. Mais, ces deux bretons de vieille roche étaient mieux faits pour s'entr'aimer que pour s'entendre sur toutes choses. Dans un conflit avec le Séminaire, au sujet de la nomination à la cure de la cathédrale, le doyen eut à soutenir les droits du Chapitre et il le fit avec une tenacité qui fut jugée excessive. L'évêque, assez peu conciliant de son naturel, crut devoir sacrifier son vieil ami et le tint à l'écart des affaires jusqu'à la fin de ses jours. Chassé de la demeure épiscopale, le bon vieillard dût chercher un refuge à la résidence des Pères Jésuites, où il décéda, après douze années de séjour au Canada, brisé par le chagrin plus encore que par l'âge; il avait soixante-sept ans.

Son corps fut inhumé à la cathédrale, le 17 novembre 1753. L'acte de décès, signé de tous les chanoines, porte: "Nous avouons que mon dit Sieur de La Ville-Angevin nous a autant édifiés par sa conduite et ses rares vertus, qu'il a honoré le saint ministère par son zèle apostolique, patience, humilité, justice, science et prédication avec fruit". En cette circonstance, Mgr de Pontbriand s'honora lui-même, quand il joignit sa signature à celle des membres du chapitre.

Le cher bonhomme La Ville-Angevin — comme l'appelle l'abbé de La Corne — fut un noble caractère et un bon serviteur de l'Eglise canadienne.

M. Le Bansais (Siméon) vice-curé de la cathédrale et directeur du Séminaire, 1747-1760

Outre le Séminaire de la Rue des Portes, à Paris, ces *Messieurs du Saint-Esprit*, dirigeaient également le Séminaire de Verdun et celui de Meaux. C'est de là que partit, en 1747, M. Siméon Le Bansais, qui arriva à Québec, en même temps que MM. de Bray et Félix Récher. Ils avaient quitté La Rochelle le 29 avril.

Né à Moret Saint-Mammès (Seine et Marne) le 26 avril 1719, M. Le Bansais avait été ordonné prêtre à Meaux, en 1743, et fut employé au Séminaire jusqu'à son départ pour les Missions. Les directeurs de Paris appréciant ses qualités et ses dons oratoires le destinaient à la cure de Québec. En réalité, il ne fut attaché au service de la paroisse qu'à titre de simple desservant. Directeur du Petit Séminaire, il devait en outre donner des conférences spirituelles et des cours de théologie. M. Le Bansais s'ajusta de son mieux à tout ce que réclamait de son activité Mgr de Pontbriand, mais ce ne fut que pour peu de temps. Au bout de deux ans, il se présentait au noviciat des Jésuites. Cette décision imprévue causa quelque émotion au Séminaire de Paris, où l'on émit des doutes sur sa persévérance.

Contre toute attente, le novice ne se rebuta point. Après avoir prononcé ses voeux, il fut tout d'abord professeur au Collège de Québec, puis chargé d'enseigner la théologie au scolasticat, en 1750.

L'année suivante, il se dévoua au service des soldats décimés par la peste et fut lui-même gravement atteint de la contagion, durant l'épidémie de 1757.

De retour en France (1760) il fut exilé pendant la Révolution, débarqué à Villefranche et s'en alla mourir à l'Hôpital de Nice.

*M. Pressard (Colomban-Sébastien) supérieur du Séminaire
et grand vicaire de Québec 1748-1777*

Ordonné prêtre, à Paris, par Mgr de Beaumont, le 23 décembre 1747, M. Pressard, qui était originaire du diocèse de Quimper, partit pour le Canada, l'année suivante, avec M. de la Laune. Pendant trente années, il fut l'âme du Séminaire. Successivement directeur, procureur puis supérieur, il était la lumière, non seulement de cet établissement mais de tout le clergé canadien; on s'adressait à lui de toutes les parties du diocèse et ses décisions étaient généralement agrées comme finales. Grand vicaire de Monseigneur Briand, l'abbé Pressard a laissé la réputation d'un "homme vraiment supérieur, de caractère doux, d'humeur toujours égale, ayant des connaissances sur tout, non seulement celles qu'on s'attend à trouver dans tout prêtre distingué, mais une foule d'autres". Excellent juriste, il collabora, sur la requête du gouverneur Murray, au recueil des Lois françaises, qu'on a appelé l'*Extrait des Messieurs*.

Né au Favuet (Morbihan) le 30 septembre 1723, il mourut pieusement à l'Hôpital général, le 27 octobre 1777, à l'âge de cinquante-quatre ans, terrassé par une attaque de paralysie, après avoir reçu les derniers sacrements dans l'église même, en présence du clergé et des religieuses.

*M. Vizien (Philippe-Joseph) curé de Ste-Anne de Beaupré
1754-1759*

L'abbé Vizien s'embarqua sur l'*Aigle*, à Brest, le 11 juin 1754, en compagnie de MM. de Drucour et Franquet.

C'était un breton de Morlaix, que l'évêque de St-Pol de Léon avait accordé aux instances de l'abbé de l'Isle-Dieu. Il fut adjoint à M. Le Loutre, son compatriote, en qualité d'aumônier des troupes, au Fort de Beauséjour. Pichon le déclare "bon garçon" quoique peu instruit. Déporté à Louisbourg en 1755, après la capitulation, il réussit à gagner Québec.

Mgr Tanguay dit qu'il était curé de Ste-Anne de Beaupré, en 1757. En tout cas, il faisait fonction de vicaire à la cathédrale, pendant le siège de 1759, et se maintint à son

poste auprès de M. Récher. Il se vit expédié en France, dès que les Anglais se furent emparés de la ville. Arrivé à Paris, en janvier 1760, il se retrouvait à Morlaix, l'année suivante.

M. Eudo (Gilles) Curé de la Sainte-Famille 1755-1779

Vicaire de St-Martin de Lamballe, l'abbé Eudo était, au jugement de l'abbé de l'Isle-Dieu, "un très bon ecclésiastique, plein de piété et de zèle". Débarqué à Louisbourg, au mois de septembre 1755, il se rendit aussitôt à Québec et fut nommé curé de la Sainte-Famille, sur l'île d'Orléans. Il administra cette paroisse, pendant vingt-trois ans, et ne la quitta que deux fois, en 1756, pendant l'épidémie, afin d'assister les malades de l'Hôpital général, et en 1759, durant le siège de Québec, pour se réfugier à Charlesbourg, avec ses paroissiens. A son retour, il ne trouva que des ruines, et il dut reconstruire l'église ainsi que le presbytère.

Le registre paroissial a conservé son souvenir: "En 1779, le 24 avril, par M. Desgly, évêque de Dorylée, Coadjuteur de Québec, fut inhumé, en l'église de cette paroisse, près l'autel du côté de l'Évangile, le corps de M. Gilles Eudo, mort l'avant-veille, après avoir reçu le Sacrement d'Extrême-Onction, ayant été surpris tout à coup d'une rechute de paralysie, qui l'a empêché de recevoir le Saint-Viatique, âgé d'environ cinquante-cinq ans: le dit Sieur Eudo né à Lamballe, en Bretagne. L'inhumation faite en présence de M. François Hubert, prêtre, directeur du Séminaire, M. René Hubert, M. Pinet, M. Derosme, M. Huot desservant St-Laurent, et d'une très grande partie des paroissiens, dont il emporte les regrets et dont il a mérité l'estime par vingt-deux années de cure pendant lesquelles il a mérité avec raison la qualité de *bon pasteur*. Il naquit le 27 août 1724. Il était grand, ayant le visage fort long et n'était pas bel homme".

A. David, S. Sp.

QUESTION

Où est mort René Damours de Clignancourt, seigneur de Médoctec, en Acadie? Je sais que sa femme Charlotte-Françoise de Tilly, décéda à l'île Jésus le 7 avril 1706.

A. B. C.

DISCOURS D'UN CHEF SAUVAGE AU GOUVERNEUR DE MONTMAGNY

Le gouverneur de Montmagny montant à la rivière des Iroquois pour donner ordre qu'on y commençât des fortifications, un capitaine chrétien l'alla trouver et lui tint ce langage :

Nous autres Sauvages, comme nous n'avons point été élevés en votre pays, nous ne savons pas les honneurs qu'on rend aux grands capitaines qui travaillent pour la défense du pays. Je ne sais donc ce que je dois faire et encore moins ce que je dois dire, je cherche et je ne trouve rien sur ma langue que ces deux paroles : — Vas t'en, grand capitaine, et pars à la bonne heure, sois le maître de la terre et le conservateur du pays. Celui qui peut tout et qui est tout bon sois toujours avec toi ! Voilà ce que me dit ma langue, mais voici ce que j'ai dans ma pensée : Plût à Dieu que nous fussions ici une grande troupe et que de toutes nos voix, il nous s'en fit qu'une forte et puissante, laquelle se faisant entendre par tout l'univers prononçât ces paroles. Adieu, le conservateur du pays, à la bonne heure que tu entreprennes notre défense, vas-t'en heureusement et ne retourne avec plus de joie afin que nous puissions tous nous écrier : il est de retour notre capitaine, il est de retour le conservateur du pays. C'est par son moyen que les femmes et les enfants, que tout le monde est encore en vie. Car sans sa protection l'ennemi nous aurait empêché de planter, de cultiver et de recueillir nos blés : voilà ce que je souhaiterais qui te fut dit par tous les hommes de ces contrées, mais, quoi, nous n'avons plus de voix, les maladies et les ennemis ont arraché nos langues, nous te disons néanmoins encore une fois : adieu, le conservateur du pays ! Celui qui a tout fait soit le guide et la conduite de ton vaisseau.

Cette éloquence n'est pas tirée de la Rhétorique d'Aristote ou de Cicéron, mais d'une école plus aimable et plus candide (*Relation des Jésuites*, 1642).